



Sommaire

Introduction politique	3
Présentation globale	5
1. La section de fonctionnement	7
A / Les charges	7
1 - Charges de gestion	9
2 - Dépenses de personnel	10
3 - Autres charges de gestion courante	11
4 - Charges financières	12
5 - Frais divers	13
6 - Financement de la section d'investissement	13
B / Les produits	17
1 - Produits des services et du domaine	19
2 - Impôts et taxes	19
3 - Dotations et participations	20
4 - Autres produits de gestion courante	20
5 - Produits financiers	20
6 - Produits exceptionnels	20
7 - Reprise sur amortissement et provisions	21
8 - Atténuations de charges	21
2. La section d'investissement	22
A / Les dépenses par politique publique	23
B / La territorialisation des investissements	30
3. La dette	35
A / La dette propre	35
B / La dette garantie	42
4. Le budget lu autrement	43
A / La budgétisation sensible au genre	43
B / Le budget vert selon la méthode I4CE	52
C / La répartition des dépenses selon les ODD	59
5. Le budget annexe de l'école européenne	65
6. Le budget en un clin d'œil	67

INTRODUCTION POLITIQUE

La préparation du budget primitif (BP) 2026 s'est déroulée dans un contexte incertain: absence de projet de loi de finances et volonté affichée du gouvernement de faire participer les collectivités territoriales « à l'effort de redressement des finances publiques ».

Entre 2021 et 2026, la Ville de Strasbourg a subi des chocs majeurs: suites de la crise Covid et inflation, crise énergétique consécutive à la guerre en Ukraine, crise gouvernementale et tensions sur les finances publiques.

Un renoncement aurait pu sembler compréhensible au regard des contraintes pesant sur le budget de la Ville. La collectivité a toutefois mobilisé sa robustesse budgétaire: malgré les crises écologiques, sociales et démocratiques, la transformation et l'adaptation du territoire, portées par des projets structurants, ont contribué à restaurer la crédibilité de l'action publique. À l'inverse, renoncer aurait accru la dette sociale et écologique.

Cette trajectoire est maintenue en 2026. L'exercice présenté combine investissements soutenus et hausses ciblées de fonctionnement, à la fois en interne (revalorisations salariales des agent·es, paiement de la seconde tranche du RIFSEEP 3) et en externe (augmentation des subventions aux actrices et acteurs du territoire, détaillées ci-après).

La section de fonctionnement s'équilibre à **471,10 M€**, pour une progression contenue à **+1,4 %**. Sont notamment à souligner:

- **Stationnement sur voirie: +2,90 M€** liés au retour de la DSP dans le giron public, au lancement de la SPL qui doit s'équiper, embaucher, rénover le patrimoine (horodateurs notamment), reprendre les salariés de l'ancien délégataire auxquels elle proposera des conditions de travail et de rémunération plus adaptées au travail et aux missions de ces derniers. L'objectif premier n'est pas de dégager de nouvelles ressources mais de conduire une politique de stationnement cohérente avec nos orientations, dans la continuité des politiques de stationnement menées ces dernières décennies à Strasbourg: privilégier les parcs en ouvrage, libérer la rue au profit d'un stationnement utile en voirie dédié aux professionnels artisans (qui bénéficient d'un forfait pro à 600 € contre 3 000 € précédemment), livraisons, professionnels du soin à domicile, aidants, résidents, mais aussi végétaliser l'espace public et accorder davantage de place aux modes actifs (marche, vélo...),



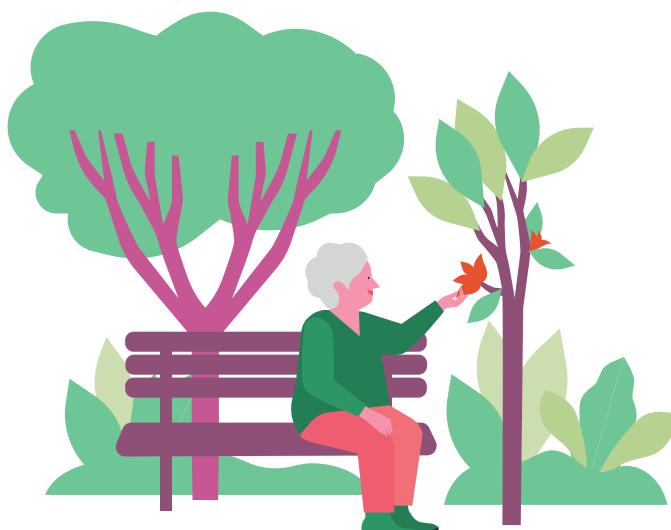
- **Solidarités, santé, jeunesse: près de 25 M€**, soit **+0,5 M€** BP à BP et **+9 M€** sur le mandat (**+56 %**), faisant de ce champ un pilier de l'action municipale face à la pauvreté persistante;
- **Petite enfance: subventions à 12,9 M€ (+2,2 M€)**, pour soutenir des associations fragilisées, notamment par l'évolution des pratiques familiales. À la différence d'autres collectivités, Strasbourg maintient depuis le début du mandat un appui constant à son tissu associatif, malgré les crises.

L'autofinancement prévisionnel du BP s'établit à 27,8 M€, un niveau proche de 2019: il est donc préservé. La hausse de l'endettement, de l'ordre de 200 M€ entre 2020 et 2026, finance la transformation écologique du territoire, conformément aux orientations annoncées. Pour mémoire, selon la Cour des comptes, le coût de l'inaction serait dix fois supérieur à celui de l'action: nous faisons le choix de l'action, de l'anticipation et de l'adaptation du territoire.

En **investissement**, le BP 2026 mobilise **154,10 M€** en dépenses opérationnelles, témoignant d'une transformation territoriale articulée autour d'une double logique:

- **Proximité**: priorité à l'**éducation (37,7 M€ au BP 2026)** et à la **végétalisation (7,3 M€ au BP 2026)**,
- **Vitalité culturelle**: développement d'une offre renouvelée (**Laiterie, Opéra, cinéma, librairie**) pour renforcer l'attractivité du centre-ville et conforter la place de Strasbourg parmi les grandes villes culturelles.

Ainsi, le BP 2026 traduit la mise en œuvre constante des politiques publiques annoncées depuis le début du mandat, malgré les crises et la pression exercée par l'État sur les finances locales.



PRÉSENTATION GLOBALE

Le budget primitif pour l'exercice 2026 s'équilibre de la manière suivante, suite aux orientations budgétaires débattues lors du débat d'orientation budgétaire du 3 novembre 2025.

	BP 2025 VOTÉ	PROJET DE BP 2026
BUDGET PRINCIPAL	668,8 M€	687,8 M€
› FONCTIONNEMENT	464,6 M€	471,1 M€
› INVESTISSEMENT	204,2 M€	216,7 M€
BUDGET ANNEXE ÉCOLE EUROPÉENNE DE STRASBOURG	1,55 M€	1,55 M€
› FONCTIONNEMENT	1,4 M€	1,4 M€
› INVESTISSEMENT	0,15 M€	0,15 M€
TOTAL	670,4 M€	689,4 M€

Les documents budgétaires transmis aux conseiller·ères comportent :

Pour le document réglementaire

1. LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

- les informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers,
- les tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature, en fonctionnement et investissement,
- la balance générale du budget.

2. LES ÉLÉMENTS DU VOTE

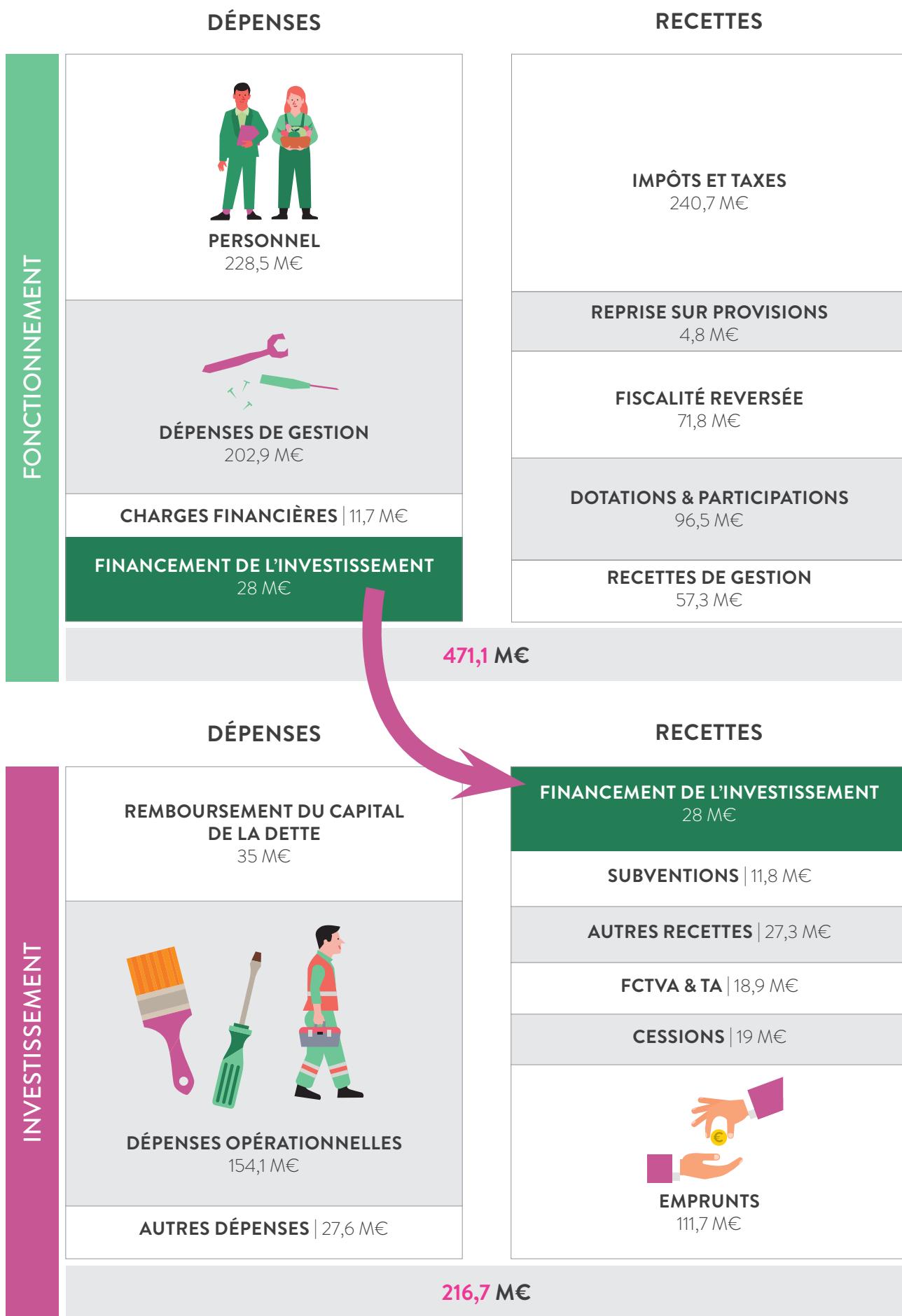
- pour la section de fonctionnement:
 - une vue d'ensemble des dépenses et recettes,
 - les dépenses et recettes par nature, ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
- pour la section d'investissement:
 - une vue d'ensemble des dépenses et recettes,
 - les dépenses et recettes par nature ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
 - la liste des autorisations de programme. Seuls sont soumis au vote de l'assemblée les montants de chaque autorisation de programme et le crédit de paiement 2026.
- les annexes
 - les éléments du bilan (présentation croisée par fonction, état de la dette, provisions...),
 - les engagements hors bilan (état des emprunts garantis...),
 - les autres éléments d'information (état du personnel...).

Pour le cahier d'investissement

- la liste des autorisations de programme, qui fait l'objet d'un vote,
- la liste des crédits annuels,
- la répartition des autorisations de programme par direction et par service, hors programmes financiers et crédits annuels.



Le schéma ci-dessous synthétise les différentes dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement pour le BP 2026, détaillées dans la présente notice :



1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A / LES CHARGES

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2026 à 471,1 M€, au sein desquelles les dépenses réelles sont en évolution de +2,2 %, à 443,1 M€ contre 433,6 M€ en 2025 (+9,5 M€).

BUDGET PRIMITIF VILLE DE STRASBOURG EXERCICE 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES		Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	%
1	Charges de gestion générale	111901565	111112408	115 390 917	3,85 %
	Achats et variation de stocks	37 682 040	35 793 284	35 079 532	-1,99 %
	› Énergie	20 023 710	17 224 110	16 514 430	-4,12 %
	› Eau	1183 005	1061500	962 500	-9,33 %
	› Fournitures	5 283 525	5 734 374	5 868 302	2,34 %
	› Restauration scolaire	10 020 000	10 540 000	10 506 000	-0,32 %
	› Autres	1171800	1233300	1228 300	-0,41 %
	Autres charges externes	70 362 051	71 724 906	76 803 458	7,08 %
	Services extérieurs	25 730 668	26 692 693	32 510 715	21,80 %
	› Contrat de prestations de services et redevances	5 388 931	5 615 391	9 002 707	60,32 %
	› Entretien et réparations	11 873 114	12 889 921	13 944 177	8,18 %
	› Autres	8 468 623	8 187 381	9 563 831	16,81 %
	Autres services extérieurs	44 631 383	45 032 213	44 292 743	-1,64 %
	› Remb. de frais de fonctionnement avancés par l'Eurométropole	12 400 000	13 000 000	13 000 000	0,00 %
	› Frais de gardiennage	5 017 993	5 490 450	5 490 450	0,00 %
	› Frais de nettoyage des locaux	6 543 900	7 385 300	8 424 150	14,07 %
	› Autres	20 669 490	19 156 463	17 378 143	-9,28 %
	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	3 857 474	3 594 218	3 507 927	-2,40 %

2	Dépenses de personnel	222 875 040	226 198 780	228 536 048	1,03 %
	Remboursement à l'EMS des dépenses de personnel Ville	219 000 000	222 000 000	224 500 000	1,13 %
	Dépenses du personnel propres à la Ville	2109 991	1609 380	1530 048	-4,93 %
	Personnel extérieur à la Ville	1746 569	2570 000	2474 000	-3,74 %
	Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	18 480	19 400	32 000	64,95 %

BUDGET PRIMITIF VILLE DE STRASBOURG EXERCICE 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES		Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	%
3 Autres charges de gestion courante		80 788 825	83 572 862	86 179 096	3,12 %
Subventions		48 999 209	50 434 693	52 486 919	4,07 %
› Subventions de fonctionnement aux organismes publics		3 482 000	3 349 132	3 228 746	-3,59 %
› Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes		45 517 209	47 085 561	49 258 173	4,61 %
Autres charges de gestion courante		31 789 616	33 138 169	33 692 177	1,67 %
› Orchestre philharmonique		9 652 500	9 652 500	9 652 500	0,00 %
› Opéra du Rhin		6 937 837	6 937 837	6 937 837	0,00 %
› EPCC HEAR		5 460 000	5 660 000	5 460 000	-3,53 %
› Bains municipaux		1 859 000	1 859 000	1 857 000	-0,11 %
› Éducation		3 455 000	3 923 000	4 114 500	4,88 %
› Indemnités des élu·es		16 775 00	16 625 00	17 900 000	7,67 %
› Secours et dot		1 718 000	1 809 000	1 809 000	0,00 %
› Autres		1 029 779	1 634 332	2 071 340	26,74 %
4 Frais de fonctionnement des groupes d'élu·es		343 000	343 000	343 000	0,00 %
5 Charges financières		11 160 500	11 200 500	11 660 500	4,11 %
Intérêts des emprunts et dettes		11 100 000	11 200 000	11 660 000	4,11 %
Autres charges financières		60 500	500	500	0,00 %
6 Charges exceptionnelles		150 000	150 000	150 000	0,00 %
Autres charges exceptionnelles		150 000	150 000	150 000	0,00 %
7 Dotations et provisions		115 870	284 450	140 439	-50,63 %
8 Atténuation de produits		165 200	638 000	700 000	9,72 %
Fonds de Péréquation des Ress Intercomm et Comm (FPIC)		109 000	380 000	460 000	21,05 %
Autres reversements sur autres impôts et assimilés		56 200	258 000	240 000	-6,98 %
9 Financement de la section d'investissement		31 000 000	31 000 000	28 000 000	-9,68 %
Amortissements immobilisations corporelles		29 000 000	26 000 000	28 000 000	7,69 %
Amortissements charges de fonctionnement à répartir		400 000	0	0	
Virement à la section d'investissement		1 600 000	5 000 000	0	
Total des dépenses de fonctionnement		458 500 000	464 600 000	471 100 000	1,40 %

1 - Les charges de gestion

Les dépenses de gestion générale correspondent aux dépenses courantes de la collectivité. Elles sont en augmentation de **3,9 %** (+4,3 M€), expliquée comme suit:

Achats et variations des stocks ↘ 2 %

Au sein des achats et variations des stocks, en baisse de 2 % prévus à 35,1 M€ (-0,7 M€), sont à signaler:

- **les dépenses d'énergie** qui s'élèvent à 16,5 M€ en 2026 au lieu de 17,2 M€, soit une diminution de 0,7 M€ de BP à BP, grâce à une stratégie d'achat performante permettant des coûts négociés et décroissants dans les contrats actuels, malgré une augmentation continue des taxes.
- **les dépenses de fournitures** qui s'établissent à 5,9 M€, en légère augmentation de 0,1 M€, pour du matériel sportif et de l'événementiel.
- **les dépenses d'eau** qui sont en baisse de 0,1 M€ et dont le montant s'établit désormais à 1 M€.
- **les dépenses de restauration scolaire**, en stabilité à 10,5 M€, compte tenu du rebasage des montants en fonction de l'évolution des dépenses constatées en 2025.

Autres charges externes ↗ 7,1 %

Les autres charges externes, en augmentation de 5,1 M€ de BP à BP, s'élevant à 76,8 M€, comprennent:

- **les services extérieurs**, en croissance de 5,8 M€ (+21,8 %), dont:
 - les contrats de prestations de services et redevances, à 9 M€, soit +3,4 M€ de BP à BP, correspondant pour +2,90 M€ à la nouvelle délégation concernant le stationnement sur voirie, désormais sous forme publique via une société publique locale (SPL), +0,3 M€ suite à une régularisation comptable de l'événementiel et +0,1 M€ pour l'entretien des espaces verts, en lien avec l'augmentation des surfaces à entretenir,
 - l'entretien et les réparations, à 13,9 M€, soit +1 M€ de 2025 à 2026, dont +0,4 M€ pour l'entretien et la maintenance du patrimoine sportif, +0,4 M€ pour la gestion des espaces verts incluant l'entretien des arbres et +0,2 M€ en faveur de la maintenance préventive du patrimoine municipal,
 - les autres dépenses des services extérieurs, à 9,6 M€, soit +1,4 M€ de BP à BP, qui concernent pour +0,6 M€ les polices d'assurance, suite à la conclusion des nouveaux marchés, +0,5 M€ suite à une régularisation comptable concernant l'événementiel et +0,3 M€ l'intégration des charges des espaces de la COOP suite à son intégration dans le patrimoine de la ville.
- **les autres services extérieurs**, à 44,3 M€, soit -0,7 M€ de BP à BP (-1,6 %), dont:
 - le remboursement des frais de fonctionnement à l'Eurométropole, à 13 M€ en stabilité de BP à BP, compte tenu de la diminution de l'énergie portée par l'Eurométropole, malgré l'augmentation des coûts informatiques,
 - les frais de gardiennage, à 5,5 M€, en stabilité de BP à BP,
 - les frais de nettoyage des locaux à 8,4 M€, soit +1 M€ de BP à BP, en lien avec l'augmentation des surfaces à nettoyer et avec l'actualisation du coût des marchés,
 - les autres dépenses, à 17,4 M€ soit -1,8 M€ de BP à BP, comprenant pour -0,3 M€ les coûts de communication en lien avec l'année électorale, -0,3 M€ suite à la fin de Strasbourg capitale mondiale du livre et -1 M€ compte tenu de la modification de comptabilisation concernant l'événementiel, avec un impact total à -0,1 M€ sur le chapitre budgétaire.

Impôts et taxes ↘ 2,4 %

Le poste impôts, taxes et versements assimilés est en diminution de 2,4 % à 3,5 M€ en 2026, intégrant l'évolution des bases fiscales et déduit des dégrèvements opérés en lien avec les services fiscaux.

**RESTAURATION
SCOLAIRE STABLE À
10,5 M€**



2 - Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, d'un montant total de 228,5 M€, sont en augmentation de 2,3 M€ de BP à BP (+1%).

Au sein de ces dépenses, on retrouve:

- le remboursement des dépenses de personnel portées par l'Eurométropole, en augmentation de 2,5 M€, évoluant de 222 M€ à 224,5 M€ de BP à BP, expliqué comme suit:
 - +2,8 M€ d'impact Ville pour l'augmentation de la cotisation employeur à la retraite des fonctionnaires (CNRACL) pour la deuxième année consécutive,
 - +0,7 M€ correspondant à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité),
 - +0,5 M€ pour l'augmentation de la 2^e partie du régime indemnitaire (RIFSEEP 3),
 - -1,5 M€ de mesures de maîtrise des dépenses dans les services, principalement la diminution des enveloppes déconcentrées pour les contrats courts (contrats dits ATA pour « augmentation temporaire d'activité » et vacataires).
- les dépenses de personnel propres de la ville, pour un montant de 1,5 M€, en diminution de 0,1 M€ de BP à BP, incluant la paie des bûcherons.

À ces dépenses s'ajoutent celles du personnel extérieur à la Ville, à -0,1 M€, correspondant au personnel de l'Opéra et les retraites de droit local (2,5 M€).

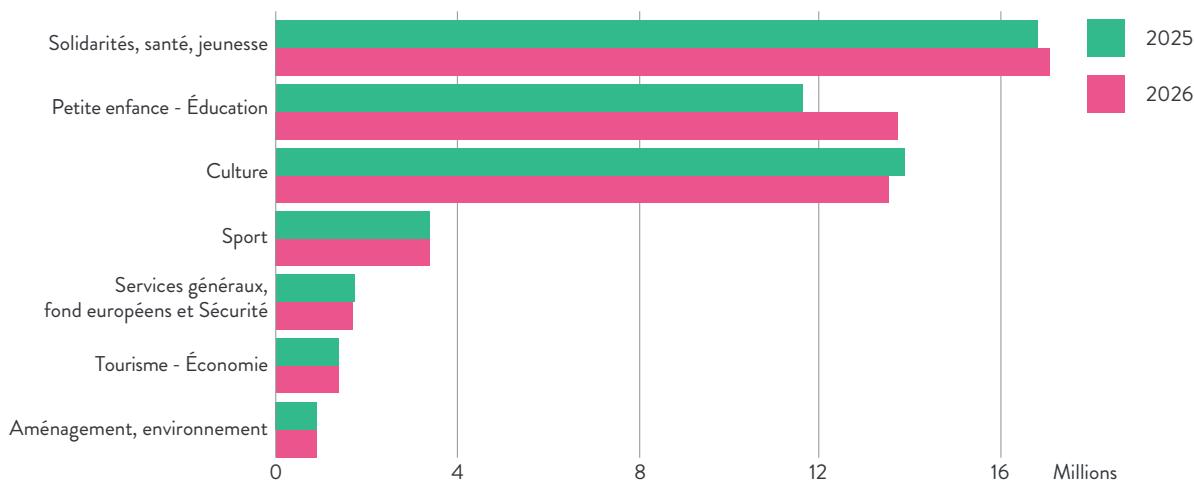
La quote-part des dépenses de personnel engagées par l'Eurométropole pour le compte de la Ville est calculée à partir d'un taux de répartition prévisionnel des charges avec l'Eurométropole de 58,64 % (taux validé par la Commission mixte paritaire du 27 janvier 2025 pour l'exercice 2024).



3- Les autres charges de gestion courante

Subventions: 52,5 M€ = ↗ 4 %

Évolution des subventions de BP 2025 à BP 2026



Les subventions sont en augmentation, à **52,5 M€** en 2026, soit +2,1 M€ de BP à BP répartis comme suit:

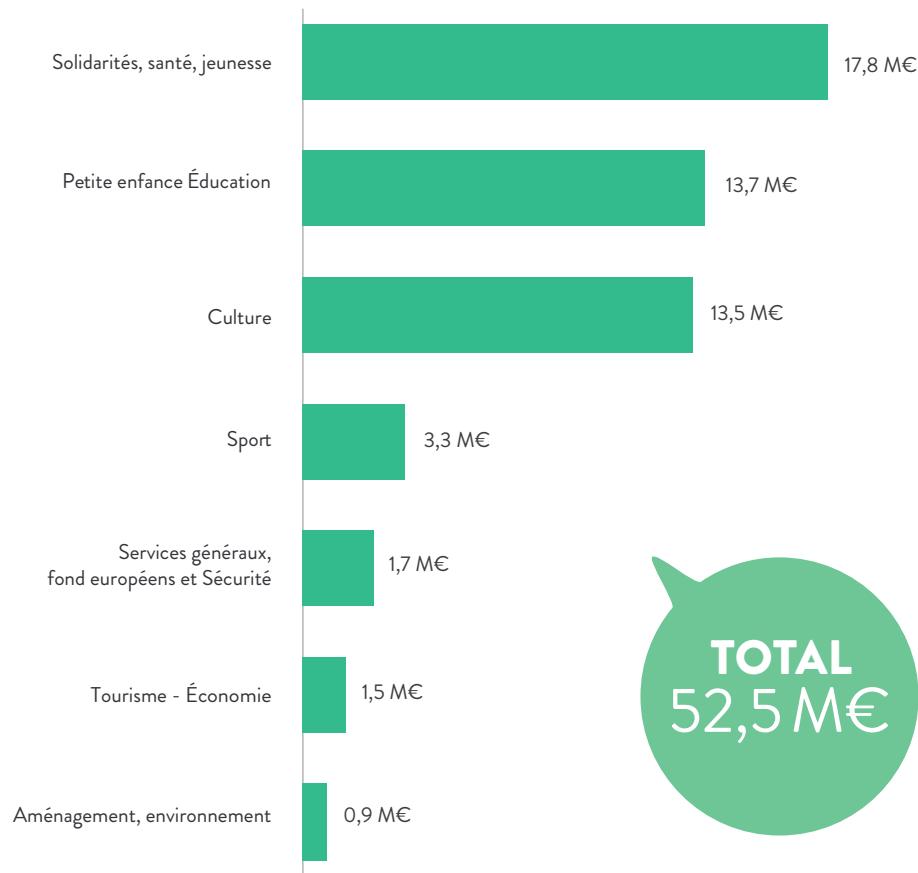
- Le premier secteur concerne **les solidarités, la santé et la jeunesse**, dont les montants passent de 17,4 M€ à **17,8 M€** (+0,4 M€ soit +2,6 %) comprenant principalement +0,2 M€ pour le CCAS afin de financer des besoins nouveaux et +0,2 M€ pour le domaine caritatif dont la poursuite de l'action vélo pour les personnes démunies,
- La deuxième thématique concerne **la petite enfance et l'éducation**, dont le montant total de **13,7 M€** est en augmentation de 2,20 M€ expliquée par le renforcement des subventions à la petite enfance afin de stabiliser le modèle économique des structures mises à mal par les augmentations des salaires consécutives au Ségur de la santé ainsi que les changements de mode de garde qui fragilisent les recettes,
- Le troisième domaine est la **culture**, dont les crédits passent de 14 M€ à **13,5 M€**, dont +0,1 M€ pour faire perdurer la dynamique de Strasbourg – capitale mondiale du livre, -0,3 M€ pour le fonds du contrat triennal afin de se conformer au réalisé du fonds culture et -0,3 M€ pour la subvention d'équilibre de la Fondation de l'œuvre Notre-Dame permise grâce à l'augmentation des recettes de la plateforme de la Cathédrale favorisant ainsi l'autonomisation de l'établissement,
- Le quatrième secteur est celui du **sport**, à **3,3 M€**, stable de BP à BP,
- Le **reste des subventions** s'établit à **4,1 M€**, soit -0,1 M€ de BP à BP.

+2,1 M€
AUGMENTATION
SUBVENTION

Les subventions à accorder en cours d'exercice feront l'objet de délibérations spécifiques du Conseil municipal durant l'année, afin d'en approuver les bénéficiaires et les montants.

L'ensemble des subventions versées par la Ville figurera, comme chaque année, en annexe du compte administratif, ainsi que les avantages en nature accordés.

Répartition prévisionnelle par thématique des subventions au BP 2026



Autres charges de gestion courante (hors subventions): 33,7 M€ ↗1,7 %

Les autres dépenses de gestion courante (hors subventions) font l'objet d'une hausse de **+0,6 M€**, liée:

- aux indemnités pour dédommager de sa perte d'exploitation le cinéma Star St Exupéry, son café ainsi que la librairie Kléber à **+0,4 M€** de BP à BP compte tenu de la fermeture prévisionnelle pour travaux portés par la section d'investissement (1 M€),
- aux contributions à verser dans le domaine de l'éducation, à **+0,2 M€** concernant les écoles privées et le financement de l'école européenne (pour 4,1 M€),
- aux indemnités, frais de formation et de missions des élus à **+0,1 M€** (1,8 M€),
- aux contributions versées à l'Orchestre (9,7 M€) et à l'Opéra (6,9 M€) et à l'EPCC HEAR (5,5 M€) soit **-0,2 M€** de BP à BP après une hausse exceptionnelle en 2025,
- au poste « secours et dots », à 1,8 M€, stable de BP à BP, correspondant aux besoins sur le budget des aides sociales communales.

4 - Les charges financières

Les charges financières s'établissent à 11,7 M€ en section de fonctionnement, soit une augmentation de 0,4 M€ de BP à BP, s'expliquant par une prévision de stabilité des taux couplée à l'augmentation du stock de dette.

5 - Les frais divers

- **Les frais de fonctionnement de groupes d'élu·es** font l'objet d'un chapitre spécifique conformément à la réglementation, 343 K€ sont prévus en 2026.
- **Les charges exceptionnelles** sont à 150 K€, la seule nature de dépenses sur ce chapitre correspond aux annulations de titres sur exercices antérieurs.
- **Les provisions** sont à 140 K€ en 2026, correspondant aux charges relatives aux fondations.
- **Les atténuations de produits**, à 700 K€, correspondent principalement à la contribution de la ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et à la ponction dénommée DILICO – dispositif de lissage conjoncturel. Le montant saisi pour le FPIC 2026 est celui notifié en 2025, en l'attente de la notification de l'État pour l'exercice 2026, qui sera transmise au printemps 2026. La ponction sera quant à elle revue en fonction des réalisations 2025 des collectivités et des dispositions définitives de la loi de finances pour 2026.



6 - Financement de la section d'investissement

Ce poste représente l'autofinancement brut (à savoir les recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement) prévisionnel de l'exercice 2026, soit le surplus dégagé par la section de fonctionnement afin de financer la section d'investissement.

L'autofinancement brut est en diminution de BP à BP soit **27,8 M€** en 2026.

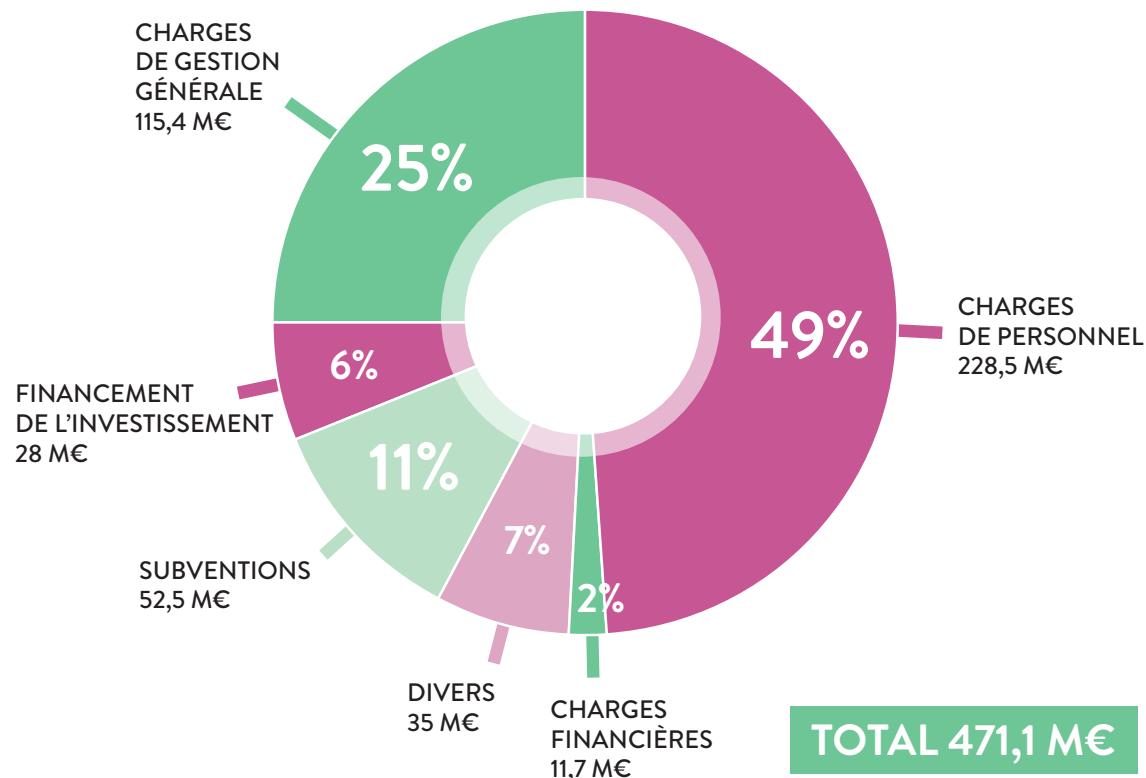
L'autofinancement brut correspond à l'amortissement technique obligatoire de l'actif renouvelable, pour 28 M€, pour se conformer au réalisé de 2025 et en prévision d'une stabilité. La différence de 0,2 M€ correspond aux retraitements de subventions qui sont des recettes d'ordre qui s'établissent à 0,2 M€.

Évolution de l'autofinancement brut

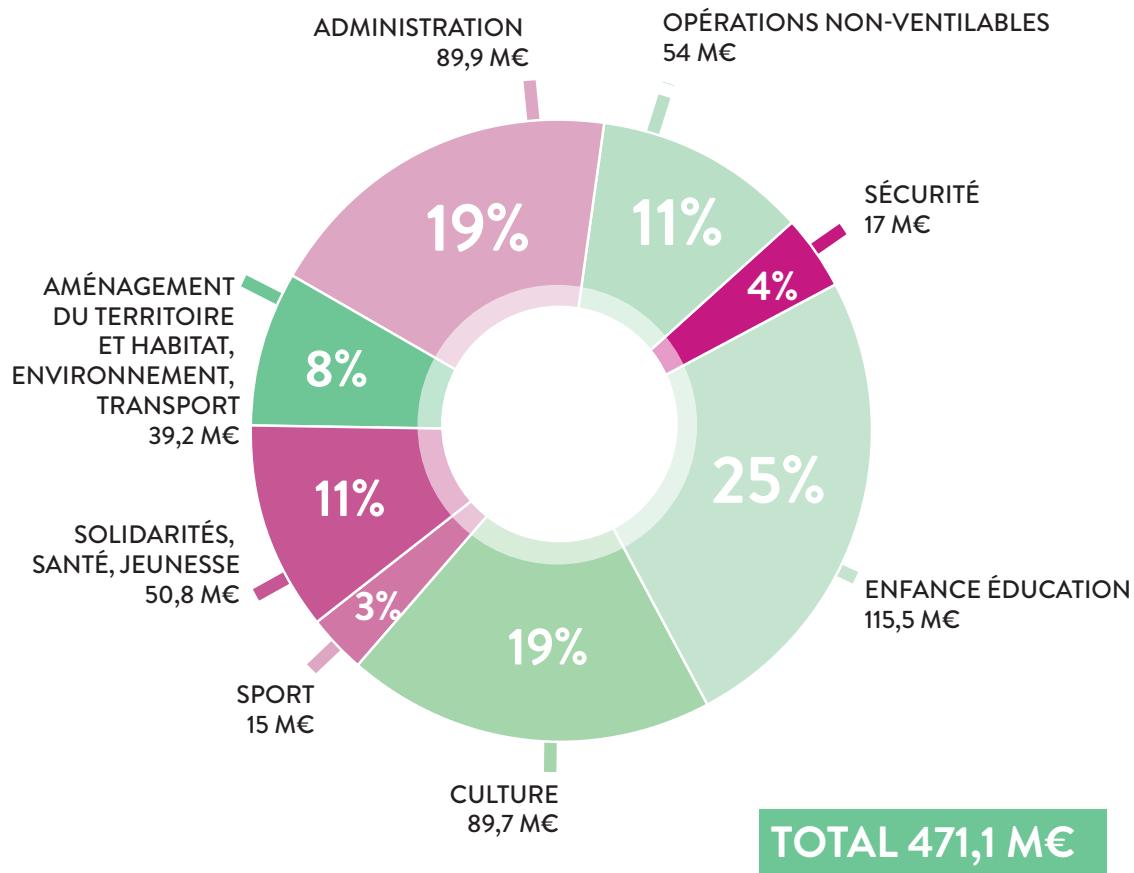


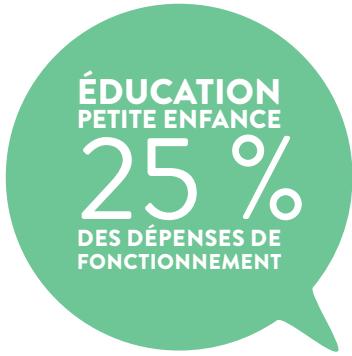
Synthèse : répartition des postes de dépenses de la section de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement par poste



Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction, y compris les frais de personnel





Les dépenses de fonctionnement sont détaillées par fonction, ci-après:

Education – petite enfance: 115,5 M€ soit 25 %

- 73,3 M€ de dépenses de personnel,
- 42,2 M€ de dépenses directes, principalement:
 - 14,7 M€ pour le secteur de la petite enfance dont 12,90 M€ de subventions et 1,7 M€ pour les multi-accueils et les lieux d'accueil parents-enfants,
 - 13,6 M€ pour les activités périscolaires et éducatives, dont 11,2 M€ pour la restauration scolaire (incluant les prestations associées, telles que le transport des élèves), 1,7 M€ pour les projets éducatifs et 0,6 M€ pour l'accueil périscolaire,
 - 7,7 M€ de maintenance du patrimoine scolaire et petite enfance, dont 5,1 M€ pour le nettoyage des écoles, 2,5 M€ pour la gestion du patrimoine et 0,2 M€ pour la végétalisation,
 - 6,1 M€ pour les inscriptions et la scolarité, dont 3,8 M€ de contribution aux écoles privées, 1,7 M€ de dotations aux écoles et 0,6 M€ de contribution à l'école européenne.

Culture: 89,7 M€ soit 19 %

- 42,8 M€ de dépenses de personnel, dont 1,8 M€ de salaires remboursés à l'Opéra national du Rhin,
- 46,9 M€ de dépenses directes correspondant notamment au fonctionnement des institutions culturelles suivantes:
 - 13 M€ pour l'action culturelle, dont les subventions aux associations (9,6 M€), les écoles de musique (1,3 M€), les pratiques en amateur (0,6 M€), le fonds culture du contrat triennal (0,5 M€) et la subvention au cinéma municipal le Cosmos (0,3 M€),
 - 9,7 M€ de contribution à l'Orchestre philharmonique,
 - 7,3 M€ pour l'Opéra national du Rhin, dont 6,9 M€ de contribution à l'Opéra et 0,4 M€ pour le théâtre en ordre de marche,
 - 5,5 M€ de contribution pour l'EPCC Haute école des arts du Rhin « HEAR »,
 - 4,8 M€ pour l'organisation des évènements et la gestion des salles municipales,
 - 3,3 M€ pour les musées, dont 1,1 M€ pour l'organisation d'expositions,
 - 1 M€ pour les TAPS,
 - 0,8 M€ pour les médiathèques municipales, 0,5 M€ pour le conservatoire et 0,3 M€ de subvention d'équilibre à la fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Administration: 89,9 M€ soit 19 %

Il s'agit des services généraux de l'administration, dont les dépenses de personnel des délégations ressources (44 M€), les dépenses d'énergie et d'eau (17,5 M€), le gardiennage (5,5 M€), la gestion du patrimoine bâti (5,2 M€), le domaine international (1,5 M€) ainsi que toutes les autres dépenses imputables aux fonctions ressources: protocole, communication, état civil, matériel, assurances, contentieux, passation de marchés etc. (16,2 M€).

Opérations non ventilables: 54 M€ soit 11 %

Ces opérations comprennent les dotations aux amortissements (28 M€), le remboursement à l'Eurométropole des frais de fonctionnement (13 M€), les charges financières (11,7 M€), la contribution au FPIC (0,4 M€) et la ponction Dilico – dispositif de lissage conjoncturel (0,1 M€).



Solidarités, santé et jeunesse: 50,8 M€ soit 11 %

- 25,9 M€ de dépenses de personnel,
- 24,9 M€ de dépenses directes, regroupant les actions en faveur des solidarités, de la santé et de la jeunesse, dont:
 - 9,4 M€ pour la jeunesse et l'éducation populaire,
 - 8,4 M€ pour la lutte contre l'exclusion,
 - 3,7 M€ pour la santé et l'autonomie incluant 1,9 M€ de versement aux Bains municipaux,
 - 1,4 M€ pour les crédits centralisés au niveau de la direction intégrant notamment les missions ville hospitalière et lutte contre les discriminations ainsi que les innovations sociales,
 - 0,8 M€ pour la santé environnementale (incluant l'ordonnance verte),
 - 0,5 M€ pour le pôle insertion et développement social,
 - 0,4 M€ de crédits dédiés à la mission droit des femmes et égalité des genres.

Aménagements du territoire et habitat, environnement, transport et action économique: 39,2 M€ soit 8 %

- 17,7 M€ de dépenses de personnel, essentiellement pour l'entretien des espaces verts et de l'éclairage public incluant 0,5 M€ de paie des bûcherons,
- 21,5 M€ de dépenses directes, hors personnel extérieur, dont:
 - 7,1 M€ pour les espaces verts,
 - 6,3 M€ pour la stratégie et la gestion du stationnement,
 - 3,4 M€ pour le patrimoine bâti, dont 0,4 M€ pour les fondations,
 - 1,7 M€ pour le développement économique, dont 1 M€ pour l'emploi et l'économie solidaire, 0,6 M€ pour le commerce et l'artisanat, en particulier les illuminations de Noël et 0,1 M€ pour le projet digital,
 - 1,5 M€ pour l'éclairage public,
 - 0,7 M€ pour le domaine de la réglementation urbaine incluant les marchés alimentaires,
 - 0,3 M€ pour la politique foncière et immobilière ainsi que l'aménagement du territoire,
 - 0,3 M€ pour le plan climat et les risques environnementaux.

Sécurité: 17 M€ soit 4 %

- 15,6 M€ de dépenses de personnel, principalement la police municipale,
- 1,4 M€ de dépenses directes correspondant notamment aux actions de prévention et de sécurité incluant la nouvelle politique de médiation (1 M€) et la gestion de la police municipale et du SIRAC (0,4 M€).

Sport: 15 M€ soit 3 %

- 7,5 M€ de charges de personnel,
- 7,5 M€ de dépenses directes, dont:
 - 4,4 M€ pour la vie sportive, dont 2,5 M€ de soutien au sport performance, 1,5 M€ de subventions aux clubs du territoire, 0,2 M€ pour le sport vivre ensemble et 0,1 M€ pour le sport éducatif et durable,
 - 3 M€ pour le patrimoine sportif, dont 1,3 M€ pour la propreté, le nettoyage et l'entretien des équipements sportifs, 1 M€ pour la gestion du patrimoine, 0,4 M€ pour les espaces extérieurs et 0,3 M€ pour le plan d'eau du Baggersee.

B / LES PRODUITS

Les recettes de fonctionnement en hausse de 6,5 M€ (+1,4 %), à 471,1 M€ au lieu de 464,6 M€ au BP 2025. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **469,9 M€**.

BUDGET PRIMITIF VILLE DE STRASBOURG EXERCICE 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	%
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	34 743 626	36 389 760	36 336 574	-0,15 %
Coupes de bois et produits forestiers	754 900	650 900	651 500	0,09 %	
Concessions et redevances funéraires	1 027 000	1 300 000	1 300 000	0,00 %	
Droits de stationnement et de location sur la voie publique	3 404 280	3 394 200	3 504 354	3,25 %	
Locations de droit de chasse et de pêche	66 000	66 000	42 000	-36,36 %	
Redevances de stationnement	16 044 796	17 577 010	17 274 470	-1,72 %	
Autres redevances et recettes diverses	560 000	595 000	565 000	-5,04 %	
Redevances et droits des services à caractère culturel	1 987 700	2 141 700	2 456 000	14,68 %	
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	9 580 000	9 461 100	9 178 100	-2,99 %	
Autres prestations de services	539 750	524 750	567 950	8,23 %	
Locations diverses (autres qu'immeubles)	19 000	17 000	14 000	-17,65 %	
Mise à disposition de personnel facturée	393 000	340 000	310 000	-8,82 %	
Remboursement de frais	193 000	87 000	91 100	4,71 %	
Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	174 200	235 100	382 100	62,53 %	

2	Impôts et taxes	303 031 654	309 397 388	312 590 062	1,03 %
Ressources fiscales	210 000 000	215 000 000	217 000 000	0,93 %	
Fiscalité reversée	72 527 654	72 236 388	71 848 562	-0,54 %	
› Attribution de compensation	60 117 452	60 117 452	60 117 452	0,00 %	
› Dotation de solidarité communautaire	8 810 202	8 718 936	8 498 110	-2,53 %	
› Fonds de péréquation communale et intercommunale	3 600 000	3 400 000	3 200 000	-5,88 %	
› Versement DILICO			33 000		
Droits de place	1 889 000	2 029 000	2 100 500	3,52 %	
Taxe sur la consommation finale d'électricité	6 000 000	6 500 000	6 500 000	0,00 %	
Taxe locale sur la publicité extérieure	950 000	950 000	950 000	0,00 %	
Taxe add. aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	11 500 000	12 500 000	14 000 000	12,00 %	
Autres taxes	165 000	182 000	191 000	4,95 %	



BUDGET PRIMITIF VILLE DE STRASBOURG EXERCICE 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	%
3	Dotations et participations	94789239	93666745	96508894	3,03 %
D.G.F.		51400 000	52700 000	53900 000	2,28 %
Dotation générale de décentralisation		1913572	1913572	1913572	0,00 %
F.C.T.V.A.		300 000	300 000	400 000	33,33 %
Dotation spéciale au titre des instituteurs		2 000	2 000	2 000	0,00 %
Participations		29 300 305	29 089 872	30 609 021	5,22 %
› Remboursement du Département du Bas-Rhin - délégation sociale		15 300 000	15 500 000	16 100 000	3,87 %
› Participation de la CAF - petite enfance		5 512 300	5 416 000	5 535 000	2,20 %
› Autres participations		8 488 005	7 951 872	8 974 021	12,85 %
Autres attributions et participations		8 873 362	9 661 301	9 684 301	0,24 %
› État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		7 950 000	8 800 000	8 800 000	0,00 %
› État - Compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation		395 480	395 480	395 480	0,00 %
› Autres attributions		527 882	465 821	430 821	-7,51 %
Filet de sécurité de l'État		3 000 000			
4	Autres produits de gestion courante	15 249 367	15 355 273	15 205 343	-0,98 %
Revenus des immeubles		10 518 717	10 923 528	10 814 683	-1,00 %
Redevances versées par les fermiers concessionnaires		478 600	461 000	561 965	21,90 %
Produits divers de gestion courante		4 252 050	3 970 745	3 828 695	-3,58 %
5	Produits financiers	2114 789	2 042 000	2139 440	4,77 %
Produits de participations		2 099 589	2 032 000	2 129 440	4,80 %
Autres produits financiers		15 200	10 000	10 000	0,00 %
6	Produits exceptionnels	2 252 213	2 281 734	2 278 493	-0,14 %
Mandats annulés (sur ex. ant) ou atteints par la déchéance quadriennale		2 252 213	2 281 734	2 278 493	-0,14 %
7	Reprises sur amortissements et provisions	5 352 112	4 500 100	4 803 100	6,73 %
8	Atténuation de charges	957 000	957 000	1 029 480	7,57 %
Remboursement sur rémunérations du personnel		957 000	957 000	1 029 480	7,57 %
9	Opérations d'ordre de section à section	0	10 000	208 614	1986,14 %
Total des recettes de fonctionnement		458 500 000	464 600 000	471 100 000	1,40 %

1 - Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont en légère diminution entre 2025 et 2026, passant de 36,4 M€ à **36,3 M€** (-0,2 %) de BP à BP.

Cette évolution s'explique par les éléments suivants:

- +0,3 M€ pour les redevances à caractère culturel correspondant aux recettes des musées (+0,5 M€), passant de 1,5 M€ à 2 M€ pour tenir compte notamment de la réouverture du musée zoologique, minorées des recettes tarifaires du pass médiathèque (-0,2 M€), compte tenu de la mise en œuvre de la gratuité dans les médiathèques,
- +0,1 M€ pour les droits de stationnement sur la voie publique correspondant à la facturation des chantiers,
- +0,1 M€ pour les abonnements et les ventes d'ouvrage,
- -0,3 M€ de redevances de stationnement, celles sur la voirie étant en diminution de 1,5 M€, soit un montant de 11 M€, et celles sur le stationnement résident restant stable à 4 M€, la part de forfait post stationnement passant de 0,8 M€ à 2,1 M€ compte tenu de la nouvelle délégation,
- -0,3 M€ pour les recettes dans les cantines et le périscolaire, à 9,2 M€, confirmant la baisse de recettes liée à la nouvelle tarification solidaire.

2 - Impôts et taxes

Le poste « Impôts et taxes » passe de 309,4 M€ à **312,6 M€**, soit +3,2 M€ (+1 %) de BP à BP:

- **+2 M€** pour la prévision de ressources fiscales pour l'année 2026 par rapport au BP 2025, dont le montant s'élève à 217 M€. Cette augmentation limitée du produit fiscal découle principalement de la revalorisation nationale des valeurs locatives estimée à +1 % et du dynamisme des bases fiscales.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) intervenue en 2021, les recettes fiscales pour lesquelles la Ville de Strasbourg garde un pouvoir de taux, sont les suivantes:

- la taxe foncière sur les propriétés bâties, assortie d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à garantir la neutralité budgétaire et fiscale de la suppression de la THRP,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les taux de fiscalité directe locale pour 2026 sont projetés à leur niveau de 2025 et s'établissent donc comme suit:

	2025	2026	évolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,44 %	37,44 %	0 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72,52 %	72,52 %	0 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	25,40 %	25,40 %	0 %

- **+1,5 M€** pour les droits de mutations, à 14 M€, la reprise du marché de l'immobilier constatée courant 2025 étant projetée en année pleine sur 2026,
- **+0,1 M€** pour les droits de place (2,1 M€),
- **-0,4 M€** pour la fiscalité reversée, comprenant -0,2 M€ pour le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (3,2 M€) et -0,2 M€ pour la dotation de solidarité communautaire (8,7 M€).

L'attribution de compensation versée par l'Eurométropole de Strasbourg reste quant à elle stable (60,1 M€).

3 - Dotations et participations

Ce poste est en hausse, passant de 93,7 M€ à **96,5 M€**, soit +2,8 M€ (+3 %).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) serait en augmentation, pour atteindre **53,9 M€** en 2026, soit +1,2 M€ de BP à BP. Cela s'explique par l'abondement des dotations de péréquation communales, en l'occurrence la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Le fonds de compensation de la TVA pour la section de fonctionnement est inscrit en augmentation de 0,1 M€ à 0,4 M€.

Au titre des participations de l'État et des autres collectivités locales, 30,6 M€ sont attendus en 2026, soit une augmentation de 5,2 % (+1,5 M€).

Ces évolutions comprennent pour:

- **+0,6 M€** de BP à BP, le remboursement de la Collectivité européenne d'Alsace pour la délégation médico-sociale sur le territoire de Strasbourg soit un montant de 16,1 M€, qui prend en compte les évolutions de masse salariale sur 2025 mais ne couvre toujours qu'en partie l'ensemble des dépenses liées à la politique publique mise en place par la Ville de Strasbourg,
- **+0,1 M€** pour les subventions de la CAF pour la petite enfance, qui s'élèvent désormais à 5,5 M€ au lieu de 5,4 M€,
- **+1 M€**, pour les autres subventions, d'un montant total de 9 M€, notamment suite à l'intégration de la ville de Strasbourg au fonds de concours des médiathèques (+0,4 M€).

Les autres attributions et participations, principalement les compensations fiscales, sont quant à elles inscrites à **9,7 M€** en stabilité de BP à BP.

4 - Autres produits de gestion courante

Ce poste est en diminution de 1 %, à **15,2 M€**, soit -0,1 M€ de BP à BP.

5 - Produits financiers

Les produits financiers sont constitués essentiellement du produit des participations que détient la ville dans diverses structures. Leur montant est en légère hausse de BP à BP pour s'établir à **2,1 M€** en 2026.

6 - Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont prévus en stabilité à **2,3 M€** au BP 2026. Ces recettes concernent principalement la part des avances remboursées par les structures de la petite enfance.

7 - Reprise sur amortissements et provisions

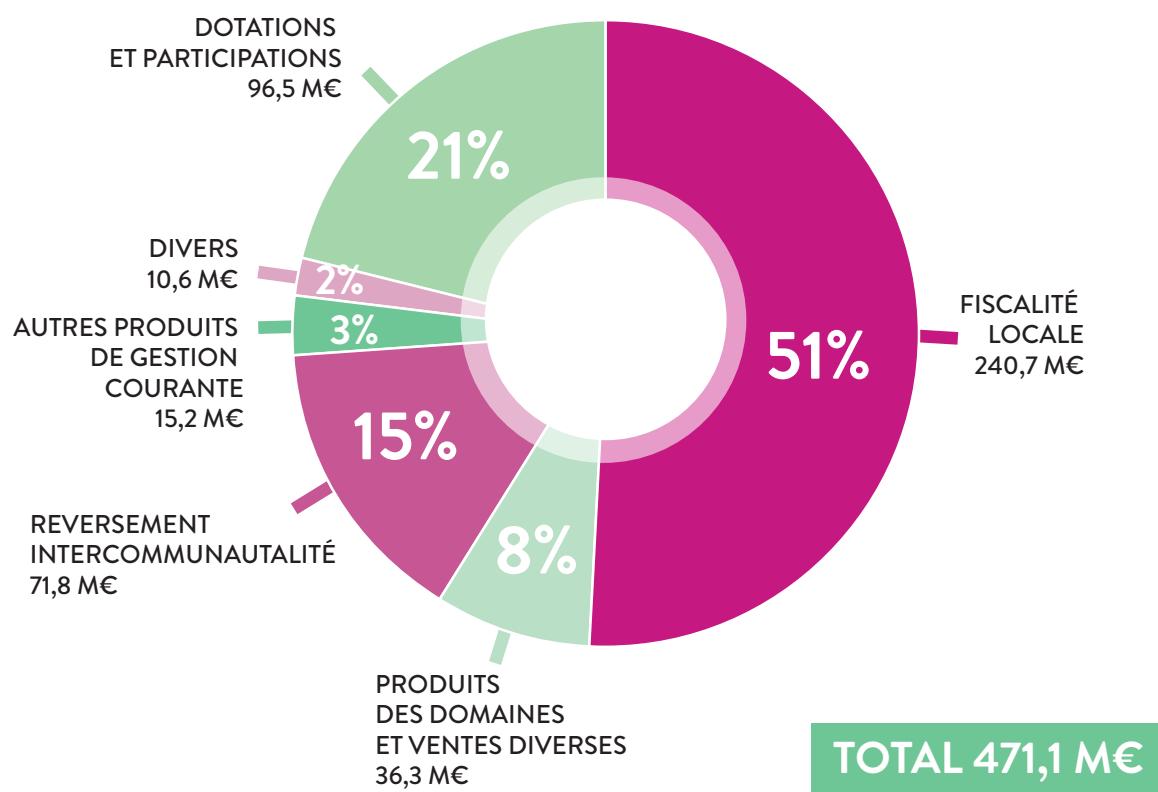
Ce poste est en augmentation de 0,3 M€ de BP à BP, passant de 4,5 M€ en 2025 à 4,8 M€ en 2026.

Le montant inscrit en 2026 de **4,8 M€** correspond au solde de la provision concernant les ventes des immeubles de l'ensemble Sofitel/Mercure centre d'une part et Mercure Wacken d'autre part, délibérées respectivement en 2019 et 2021. En effet, la provision constituée à l'origine de 9,3 M€ peut être totalement reprise, le contentieux existant ayant été jugé favorablement aux intérêts de la Ville en deuxième instance.

8 - Atténuations de charges

Ce poste de recettes inclut principalement la part de remboursement de personnel correspondant aux postes cofinancés par la CAF. Le montant inscrit de **1 M€** est stable de BP à BP.

Le graphique ci-dessous retrace les recettes de fonctionnement par poste.



2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est présenté en autorisations de programme (AP) et crédits annuels.

La procédure des AP est réservée aux seules opérations d'équipement qui présentent un caractère pluriannuel. Ces crédits pluriannuels sont votés par chapitre et par AP.

Les crédits annuels sont, eux, votés par chapitre budgétaire, à l'instar des crédits de fonctionnement. Il s'agit de crédits d'équipement récurrents ou de crédits financiers (dette, amortissement, écritures d'ordre...).

Qu'ils soient annuels ou pluriannuels, tous les crédits d'investissement sont codifiés par un numéro de programme.

Les AP peuvent être individualisées ou globalisées:

- les AP individualisées correspondent aux grands projets de la collectivité qui nécessitent un affichage particulier. Elles sont relatives à une seule opération physique et perdurent jusqu'à l'achèvement du projet, sans limitation de durée.
- les AP globalisées regroupent des opérations relatives à une même action (en identifiant un ensemble de chantiers cohérents) ou à la mise en œuvre d'une politique. Elles portent sur plusieurs opérations physiques. Leur montant est égal à la somme du coût des différentes opérations qui les composent.

Par ailleurs, le montant des AP est égal aux seuls programmes en cours, les programmes clôturés étant exclus du montant.

À noter que le retrait systématique des programmes clos porte sur les seules AP globalisées.

LES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT S'ÉQUILIBRENT EN DÉPENSES ET EN RECETTES À 216,7 M€:

Investissement opérationnel	154,1 M€
Programmes financiers	62,6 M€

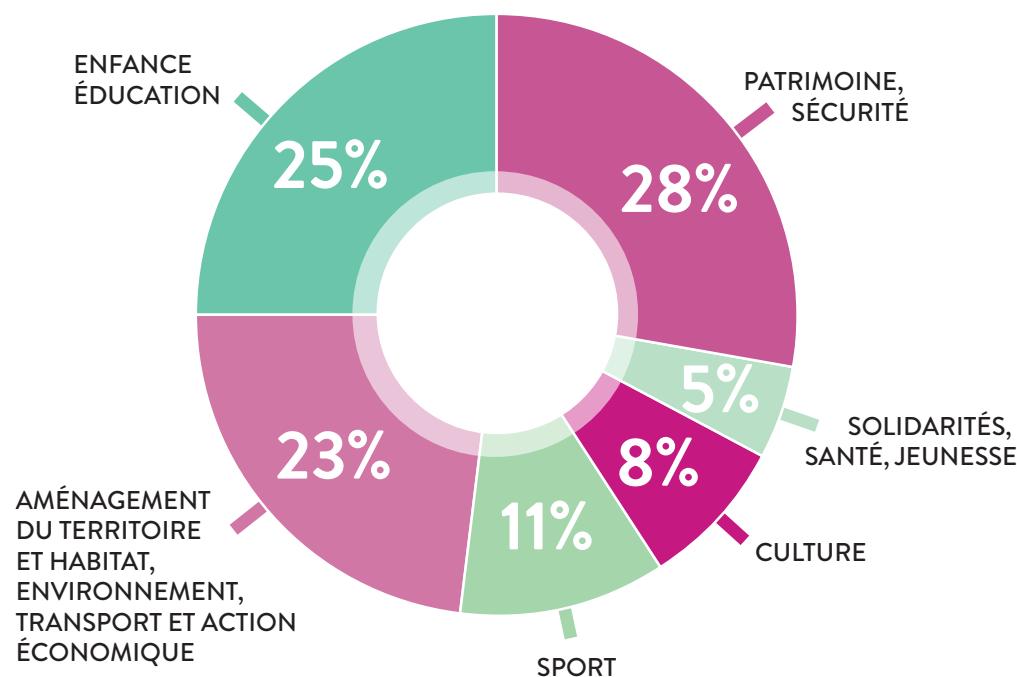
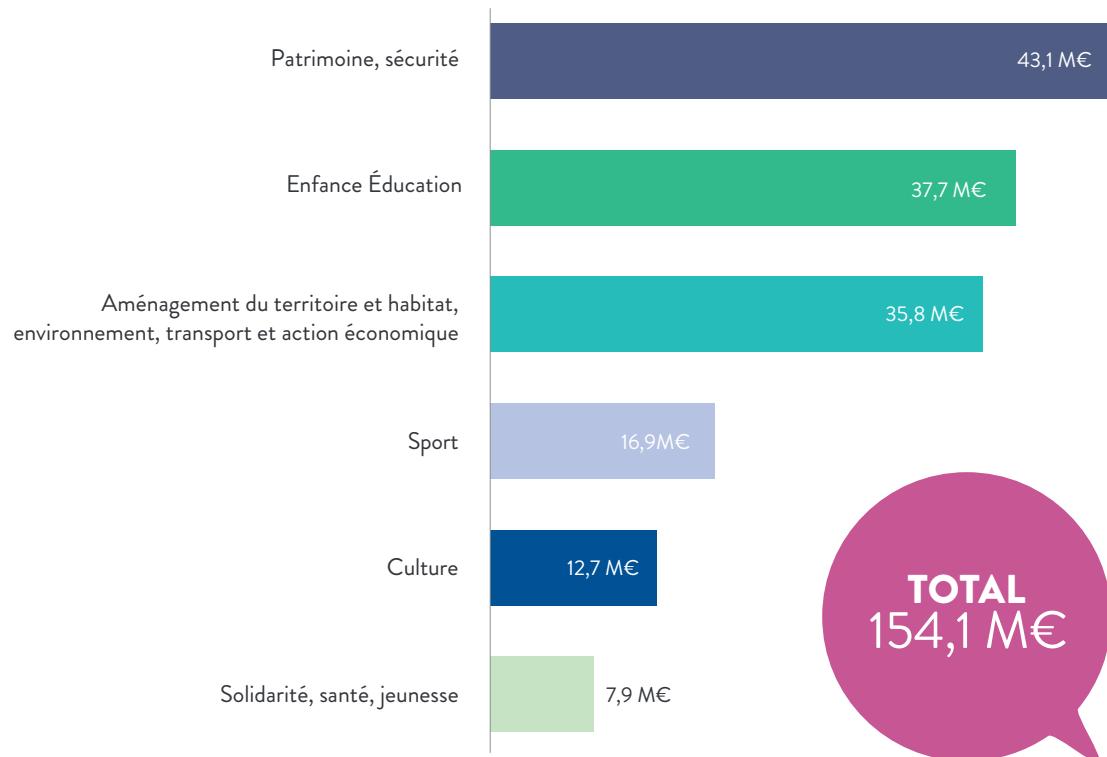
Les programmes financiers recouvrent notamment le remboursement en capital des emprunts (35 M€), le crédit revolving équilibré par des recettes du même montant (15 M€), les régularisations des avances sur marchés, équilibrées en dépenses et en recettes (11 M€) et les créances équilibrées en dépenses et en recettes (1,2 M€).

Évolution des dépenses d'investissement opérationnel inscrites au BP



A / LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Répartition de dépenses d'équipement par domaine d'investissement



LE SECTEUR ADMINISTRATION – PATRIMOINE – SÉCURITÉ À 43,1 M€ : 28 %

Les travaux **concernant le patrimoine de la ville** s'élèvent à 26 M€. Il s'agit:

- de la maîtrise d'ouvrage déléguée du patrimoine privé de la ville dans le cadre d'un mandat de gestion, permettant de mettre en location les logements privés appartenant à la ville, à 9,5 M€. Ce montant important comprend notamment la rénovation de la librairie Kléber, propriété de la ville de Strasbourg,
- des travaux globaux sur le patrimoine (5,5 M€) dont une enveloppe de 2 M€ pour les travaux patrimoniaux, 1,3 M€ pour le réaménagement de l'immeuble 5 place du Château, 0,4 M€ pour les travaux à l'Espace égalité, 0,5 M€ pour la rénovation des villas Goeb, 0,4 M€ pour la rénovation du bâtiment rue Kageneck ou encore 0,4 M€ pour la rénovation de l'Hôtel de ville,
- de travaux ayant un impact direct sur la consommation d'énergie (5,2 M€) répartis entre le contrat de performance énergétique concernant Pôle Sud, la médiathèque Olympe de Gouges et les bâtiments Belin et Stoltz (3,1 M€), le raccordement de sites au chauffage urbain, le *relamping* ainsi que le process énergie pour des petits travaux (1,4 M€) et la rénovation énergétique du patrimoine de la ville (0,7 M€),
- des travaux dans les maisons de services publics (2,90 M€) concernant celles de l'Elsau (1,5 M€) et de Koenigshoffen (1,4 M€),
- des travaux dans les bâtiments administratifs (2,5 M€), dont le programme de maintenance du site Étoile (1 M€), le remboursement à l'Eurométropole de la part Ville des études concernant la rénovation du centre administratif (0,9 M€) et celui concernant les travaux spécifique du bâtiment (0,4 M€) ainsi que les travaux de l'immeuble de la Bourse (0,1 M€).

Les acquisitions des véhicules et engins s'élèvent à 1,9 M€ pour les compétences de la Ville.

Le budget participatif est doté de 1 M€ en 2026.

Le secteur cultuel (1,3 M€) comprend la rénovation des façades et des toitures de St Pierre le Jeune Protestant (0,7 M€) et les travaux sur les édifices cultuels (0,5 M€).

Les travaux dans les cimetières concernent le cimetière Nord (1 M€).

Les crédits annuels s'élèvent à 11,4 M€, dont:

- le remboursement à l'Eurométropole (6,1 M€), dont les dépenses informatiques avancées par l'Eurométropole de Strasbourg (5,2 M€), le renouvellement du parc de reprographie (0,4 M€), le mobilier (0,3 M€) et les travaux sur le site Étoile (0,2 M€),
- les travaux d'entretien courant du patrimoine municipal (2,5 M€),
- les travaux de réfection dans les cimetières (1,2 M€),
- le financement des cultes (0,3 M€) et les interventions dans les édifices cultuels (0,2 M€),
- l'équipement pour la police municipale (0,2 M€),
- les réparations des engins et véhicules municipaux (0,1 M€).



LES SECTEURS DE L'ÉDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE À 37,7 M€ : 25 %

L'investissement dans le secteur de l'éducation d'un montant de 31,4 M€ concerne:

- **Les travaux de mises en sécurité et rénovations**, prévus à hauteur de 10,4 M€ dans les bâtiments scolaires suivants:
 - 3,5 M€ pour la restauration scolaire de l'école Claus,
 - 2,20 M€ pour la restructuration de l'école Adler à la Robertsau,
 - 1,7 M€ pour les travaux à l'école Erckmann Chatrian,
 - 1,5 M€ pour les mises en sécurité des écoles Canardière (1,1 M€) et Schuman (0,4 M€),
 - 0,6 M€ pour les travaux à l'école élémentaire Branly,
 - 0,5 M€ pour la reconstruction du préau et la rénovation de la toiture au groupe scolaire du Stockfeld.
- **Les projets en quartier de rénovation urbaine**, à 5,8 M€, concernent le Neuhof pour le groupe scolaire Reuss s'agissant de la restauration scolaire (2,8 M€) et du programme de rénovation énergétique (0,3 M€), Hautepierre pour les travaux de restauration scolaire et du gymnase du groupe scolaire Éléonore (1,5 M€) et l'Elsau pour le groupe scolaire Schongauer (0,6 M€),
- **Les travaux de rénovation thermique des écoles**, à 4,6 M€, dont le groupe scolaire Schwilgué à la cité de l'Ill (2 M€), l'école maternelle Branly (1,6 M€) et le contrat de performance énergétique concernant 5 groupes scolaires -Fischart-Niederau-Rosa Parks-Conseil des XV-Sturm (1 M€),
- **Les constructions des nouvelles écoles**, à hauteur de 1,7 M€ répartis entre les soldes pour les groupes scolaires Krimmeri à la Meinau (0,7 M€) et Mentelin (0,2 M€) ainsi que les études concernant la nouvelle école européenne (0,5 M€) et Jesuitenfeld à Neuhof Sud (0,3 M€).

Afin de faciliter tous ces travaux dans les écoles, un crédit de 0,7 M€ est prévu pour l'installation de bâtiments modulaires.

Le plan numérique des écoles est quant à lui doté de 2,20 M€ en 2026.

À signaler par ailleurs les crédits d'accompagnement de la politique de végétalisation pour 0,4 M€.

Une enveloppe annuelle de 5,2 M€ est aussi prévue pour financer diverses interventions, petits travaux et acquisitions de mobilier dans les écoles.

Dans le domaine de **la petite enfance** à 6,3 M€, il y a lieu de noter les travaux suivants:

- **Les nouvelles maisons de la petite enfance**, à 3,8 M€, comprenant celle à la Robertsau rue de la Carpe Haute (3 M€) et celle de la rue des glacières (0,8 M€),
- **Les transformations de jardins d'enfants en multi accueil**, à 1,2 M€ concernant principalement celle rue de Bâle (1,1 M€).

À ces travaux, il convient de rajouter 1,3 M€ de crédits annuels.



LES SECTEURS AMÉNAGEMENT, HABITAT, ENVIRONNEMENT ET TRANSPORT À 35,8 M€ : 23 %

VÉGÉTALISATION /
DÉMINÉRALISATION

7,3 M€

Il inclut **les travaux sur l'espace public** pour les compétences ville (espaces verts, éclairage) à hauteur de **17,1 M€**, détaillés ci-dessous:

- de la végétalisation et de la déminéralisation (7,3 M€), répartis entre la végétalisation des cours d'école (4,6 M€), l'accompagnement des projets de voirie (1,5 M€), le renouvellement et l'extension du patrimoine arboré dans le cadre du plan Canopée (1,2 M€),
- de l'éclairage public (5,6 M€), dont 3,3 M€ d'accompagnement des projets de voirie, 1,7 M€ pour le programme d'économie d'énergie et 0,3 M€ pour le programme de préservation de la trame nocturne,
- des opérations de renouvellement urbain, à hauteur de 4,2 M€.

Outre ces travaux, le poste comprend **les opérations d'aménagement** portées par la Ville de Strasbourg, pour un montant de **7,5 M€**. Il s'agit notamment:

- des autres aménagements urbains (4,2 M€) comprenant les parts de la Ville pour les aménagements de la gare routière et de la gare basse (1,7 M€), des abords du stade de la Meinau (0,9 M€) et de la liaison interquartiers des forges à Hauteville (0,3 M€), le projet porte des Romains (0,5 M€) ou encore le programme Ilot bois et cliniques (0,3 M€),
- de l'aménagement du quartier Wacken pour le projet Archipel (2,6 M€),
- des crédits pour les réserves foncières (0,6 M€).

D'autres projets d'investissement concernent **l'environnement (5,9 M€)**, comprenant notamment les travaux au centre technique de l'Orangerie (1,8 M€), la remise en état des jardins et la restauration des lotissements (1,1 M€) les parcs naturels urbains (1,1 M€), la fonctionnalité alluviale des réserves naturelles (0,4 M€) ou encore la cohabitation avec la faune sauvage (0,2 M€).

Dans le cadre de l'action économique (**1 M€**) on retrouve les études pour le projet de création d'une esplanade festive à la plaine de bouchers (0,6 M€), les interventions courantes dans les halles et marchés (0,2 M€) ainsi que le tourisme fluvial (0,1 M€).

Les crédits annuels sont inscrits à hauteur de **3 M€**, dont 1,2 M€ d'achats et de travaux d'espaces verts, 0,6 M€ de travaux courants pour l'éclairage public et 0,2 M€ pour l'aide aux ravalements de façades et aux travaux sur immeubles menaçant ruine.

Par ailleurs, divers travaux sont aussi à signaler: 0,4 M€ pour les aménagements tactiques de la voirie et la part ville de la politique du vélo, 0,5 M€ pour les parts ville des ouvrages d'art et 0,1 M€ pour le géo-référencement.

LE SPORT À 16,9 M€ : 11 %

Au sein de ce domaine sont prévus en 2026 :

- 6,2 M€ pour les travaux dans les gymnases, dont, 2,3 M€ pour le contrat de performance énergétique des gymnases Musau et Ampère, 1,4 M€ pour le gymnase Karine, 1,2 M€ pour les gymnases dans le cadre de la rénovation urbaine (Solignac, complexe sportif Brigitte et gymnase Schongauer) et 1,2 M€ pour celui du conseil des XV,
- 3,1 M€ de participation de la Ville à la rénovation du stade de la Meinau,
- 1,5 M€ pour les terrains de football synthétiques en revêtement naturel,
- 0,8 M€ pour le déploiement des équipements sportifs de plein air,
- 0,7 M€ pour la mise en sécurité du Baggersee,
- 0,4 M€ pour le plan de rénovation des vestiaires,
- 0,4 M€ pour la restructuration de la base de kayak eaux-vives,
- 0,4 M€ pour la création d'un préau à la Montagne verte.

Les crédits annuels s'élèvent à 2 M€, répartis entre les réparations de bâtiments (0,8 M€), des espaces extérieurs (0,7 M€), la zone de culture urbaine (0,2 M€) et les subventions d'équipement (0,2 M€).

LE SECTEUR CULTUREL À 12,7 M€ : 8 %

Ce domaine intègre notamment :

- l'augmentation de la jauge de la Laiterie (2,20 M€) et le réaménagement de l'espace K et du Club Laiterie (0,5 M€),
- les travaux dans les musées (1,8 M€) dont le musée alsacien (0,9 M€), le palais des Rohan (0,6 M€) ou encore le solde pour le musée zoologique (0,2 M€),
- les travaux au cinéma Star - St Ex (1,5 M€),
- les travaux dans les médiathèques (1 M€), répartis entre la nouvelle médiathèque aux Deux-rives (0,5 M€) et l'accessibilité de celle du Neudorf (0,5 M€),
- la 3^e tranche de la rénovation du palais des fêtes (0,6 M€),
- la mise aux normes et la rénovation de l'opéra (0,5 M€),
- les travaux climatiques à la cité de la danse (0,5 M€),
- le solde des travaux pour la HEAR à la manufacture (0,3 M€),
- le renouvellement du parc instrumental du Conservatoire (0,3 M€).

Les crédits annuels s'élèvent quant à eux à 3,1 M€, répartis principalement entre les musées (1 M€), la part investissement du fonds culture du contrat triennal (0,5 M€), l'action culturelle (0,5 M€), les médiathèques (0,3 M€), la subvention d'équipement à la Haute école des arts du Rhin (0,2 M€) et l'Opéra (0,2 M€), le théâtre (0,2 M€) et le Conservatoire (0,1 M€).





LE SECTEUR DE LA SOLIDARITÉ, SANTÉ, JEUNESSE À 7,9 M€ : 5 %

Ce domaine intègre notamment **les travaux pour les centres socio-culturels** (CSC), pour un montant de **2,8 M€**, qui comprend les travaux pour le CSC Ziegelwasser au Neuhof (1 M€), au CSC Aquarium à Cronenbourg (0,7 M€) ainsi que ceux du CSC Schœlcher (0,5 M€). 0,4 M€ sont affectés à la ludothèque de la Meinau et 0,3 M€ aux travaux courants dans les CSC.

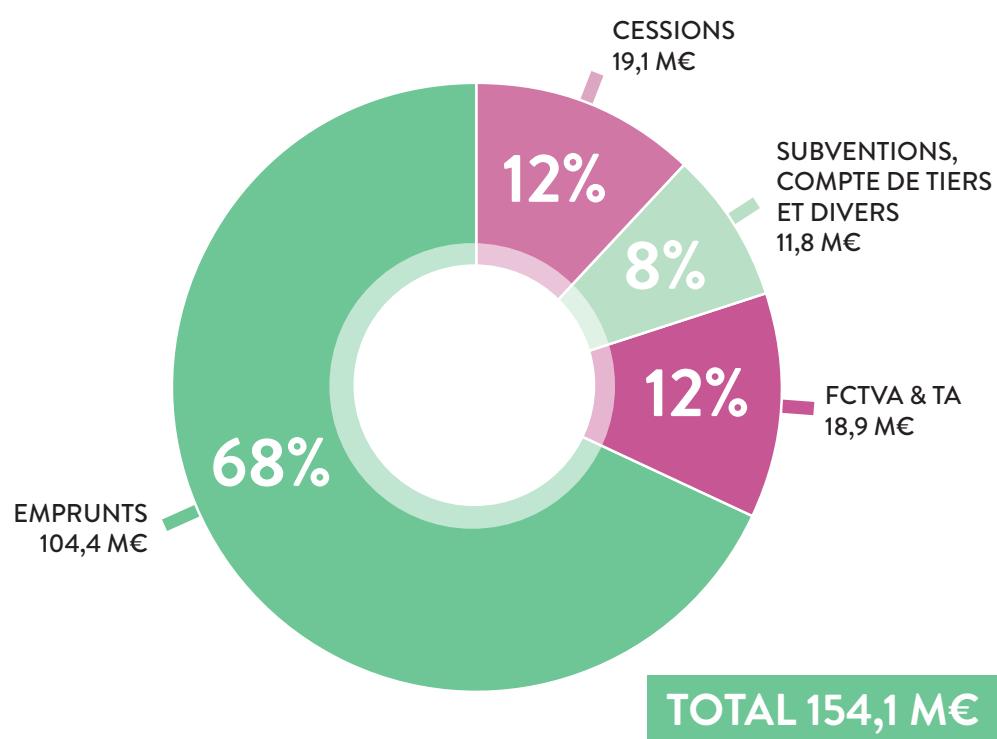
Les autres programmes concernent **les solidarités et la santé (2,3 M€)**, répartis entre la relocalisation de l'accueil de jour dans l'ancien bâtiment de la HEAR (1 M€), le solde pour la maison sport santé (0,4 M€), le pôle d'éducation à l'environnement (0,6 M€) et le programme pour de l'occupation intercalaire (0,2 M€).

Enfin 2,7 M€ sont inscrits en **crédits annuels**, dont 1,1 M€ pour le financement annuel de l'investissement des Bains municipaux, 0,4 M€ pour l'urbanisme temporaire, 0,5 M€ pour les actions socio-éducatives et les travaux courants dans les centres socioculturels, 0,2 M€ pour les subventions pour les actions humanitaires et sociales, 0,2 M€ pour l'aménagement de sites temporaires et 0,1 M€ de subventions dans le domaine de la santé et de l'autonomie.

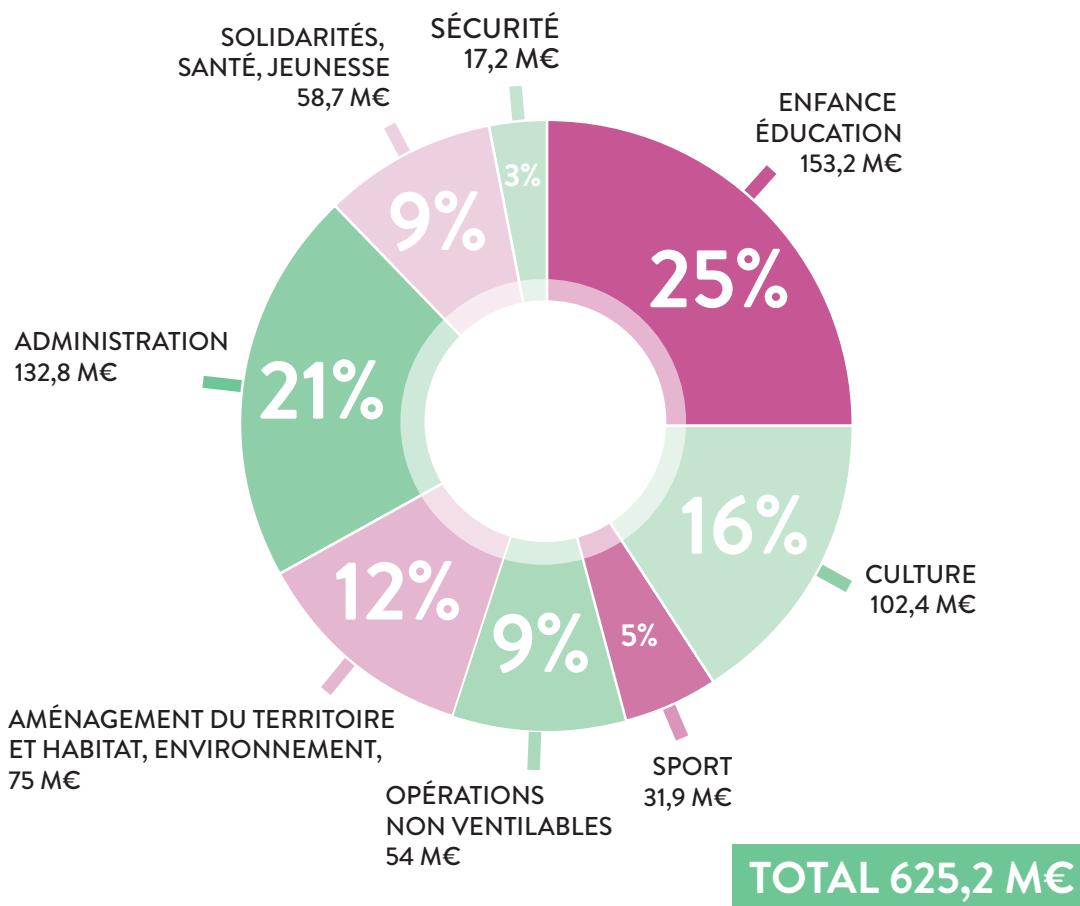
LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS EST ASSURÉ PAR :

- le produit prévisionnel des cessions d'immobilisations, prévu à hauteur de 19,1 M€ en 2026,
- le produit des subventions perçues, des comptes de tiers et opérations sous mandat à 11,8 M€,
- les dotations pour 18,9 M€ dont 18 M€ au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et 0,8 M€ au titre de la taxe d'aménagement (TA),
- une prévision d'emprunt permettant d'assurer l'équilibre (104,4 M€, basée au stade du BP sur une hypothèse de réalisation à 100 % des investissements opérationnels).

Le graphique ci-dessous représente le financement des investissements opérationnels :



Le graphique ci-dessous détaille la ventilation des dépenses de fonctionnement (personnel compris) et des dépenses d'investissement opérationnels par thématique :



B / LA TERRITORIALISATION DES INVESTISSEMENTS

Depuis le budget primitif 2021, les budgets sont présentés de manière territoriale.

Ci-dessous est disponible le détail quartier par quartier, pour un montant de 64,7 M€ sur le total de 154,1 M€ soit 42 % des dépenses d'investissement opérationnels:

Quartier	Libellé du programme	Montant BP 2026
BOURSE-KRUTENAU	7047 SPL Deux Rives, Bains municipaux	1100 000
	1386 Relocalis. centre hébergement urgence Accueil jour annexe HEAR	1000 000
	1450 Musée Alsacien	875 000
	1245 Maison du Sport Santé	403 065
	1173 Composante ESAD - Manufacture	250 610
	1109 Réfection de façade ESADS / HEAR	100 000
	962 Rénovation et mise en sécurité de l'immeuble de la bourse	100 000
	1383 Transformation du Jardin d'enfants Fritz en multi-accueil	35 445
	1241 Rénovation immeuble 18 rue de lausanne	35 293
Total BOURSE-KRUTENAU		3 899 414
CRONENBOURG-NORD	1278 NPNRU - Cronenbourg - Rénovation CSC Aquarium	702 578
	594 ANRU Cronenbourg : Cité nucléaire	664 000
	1302 NPNRU - Cronenbourg	543 870
	1280 NPNRU - Cronenbourg - Pôle d'équipement	250 000
	1335 NPNRU - Cronenbourg - Excès rieth	100 000
	1381 Maison de l'Enfance Cronenbourg	50 000
Total CRONENBOURG-NORD		2 310 448
CRONENBOURG-SUD	798 Restructuration et extension EE et EM G. Doré	136 173
	1129 Réfection et amgt fonctionnels EM Cronenbourg centre	110 000
Total CRONENBOURG-SUD		246 173
ELSAU	1330 NPNRU - Elsau - Maison des services publics	1500 000
	1289 NPNRU - Elsau	710 681
	1451 NPNRU - Elsau - GS Schongauer	590 000
	1453 NPNRU - Elsau - Gymnase et Restaurant Schongauer type C	200 000
	1223 NPNRU - Salle de boxe et gymnase de Vinci - Elsau	13 840
Total ELSAU		3 014 521
ESPLANADE	1328 EE Schumann Mise en sécurité	449 981
Total ESPLANADE		449 981

Quartier	Libellé du programme	Montant BP 2026
GARE	1374 Augmentation jauge Laiterie	2 210 040
	1442 Aménag. de la gare routière des Halles et de la gare basse	1 700 000
	1438 Réa. mise aux normes Hall des Chars (Esp.K et Club Laiterie)	500 000
	1376 SSI MAMCS	97 624
	1456 Réaménagement du secteur Laiterie	15 083
	76 Interventions courantes à la Laiterie	9 000
Total GARE		4 531 747
GRANDE-ÎLE	1320 Cinéma Star St Exupéry	1 500 000
	1447 Réaménagement bâtiment 5 place du Château	1 330 000
	1270 Maison de la Petite Enfance Rue des Glacières	750 094
	839 Mise en sécurité et rénovation de l'Hôtel de Ville	400 000
	552 Mises aux normes de sécurité et rénovation - Palais Rohan	113 214
	1137 Mise en conformité et rénovation des ateliers de l'opéra	97 749
	60 Cinéma Odyssée et Maison de l'Image- Interventions courantes	42 750
	1122 Restructuration 5 pl du Château -CIAP et Boutique des Musées	25 070
	1168 Restauration scolaire Finkwiller + Extension	23 584
	64 Interventions courantes au TJP	19 000
Total GRANDE-ÎLE		4 301 461
HAUTEPIERRE	1276 NPNRU - Hautepierre - GS Éléonore (Restaurant + Gymnase)	1 545 000
	1246 Gymnase Karine	1 349 068
	1301 NPNRU Hautepierre	410 064
	1417 NPNRU - Hautepierre - Complexe sportif Brigitte	290 000
	1339 Création d'une esplanade Festive Plaine des Bouchers	94 580
	1327 EE Catherine Mise en sécurité	29 287
	597 ANRU Hautepierre	25 493
Total HAUTEPIERRE		3 743 492
KOENIGSHOFFEN	1343 Claus Restaurant scolaire et salle d'évolution St Joseph	3 480 000
	1331 Nouvelle maison des services Koenigshoffen	1 442 941
	1459 Porte des Romains - Projet DUT	480 000
	1131 Nouveau GS Mentelin	461 065
	1121 Parc naturel urbain III Bruche	55 766
	909 Porte des Romains	47 216
	1284 Travaux CS Ouest	4 908
Total KOENIGSHOFFEN		5 971 895

Quartier	Libellé du programme	Montant BP 2026
MEINAU	1281 Rénovation du stade de la Meinau (participation VDS)	3100 000
	1326 EE Canardière Mise en sécurité	1111875
	1132 Nouveau GS Meinau	1000000
	1398 Aménagement Abords Stade de la Meinau	897245
	1300 NPNRU - Équipements Sud-Meinau	331334
	1315 NPNRU - Meinau - Ludothèque "je joue, je vie"	330 000
	1387 NPNRU - Meinau - Baggersee - Ilot sportif sud	200 000
	1183 Centre Sportif Sud	70 000
	63 Interventions courantes Pôle Sud	19 000
	1153 NPNRU - Meinau - Gymnase Canardière	5 767
	1283 Club house Stade Jean Nicolas Muller	1987
	595 ANRU Meinau Canardière Est	961
Total MEINAU		7 068 170
MONTAGNE VERTE	1325 Extension / Restructuration EM Erckmann Chatrian	1746 952
	1303 NPNRU Montagne-Verte	7518
	1273 Extension / Restructuration EM Gutenberg	6 606
	1308 Espex Singrist	758
Total MONTAGNE VERTE		1761 834
NEUDORF-MUSAU	1418 CPE Gymnases Musau et Ampère	2300 000
	1384 Transformation du Jardin d'enfants Bâle en multi-accueil	1070 914
	1449 Mise en sécurité et accessibilité de la médiathèque Neudorf	476 880
	1243 Installations climatiques - Cité de la Musique et de la Danse	450 647
	1182 Rénovation et extension Salle de Gym. Le Grand (Neudorf)	329 845
	956 Acquisition d'œuvres pour l'Artothèque	36 000
	1334 Gymnase Sturm	30 654
	1414 GS Ziegelau Rénovation énergétique	24 507
	1413 GS Neufeld Rénovation énergétique	14 316
	1204 Rénovation et mise en sécurité École du Schlutfeld	1525
	1041 Secteur Malraux	450
Total NEUDORF-MUSAU		4 735 738
NEUHOF-NORD	1274 NPNRU - Neuhof - GS Reuss Restaurant scolaire	2812 373
	1279 NPNRU - Neuhof - CSC Ziegelwasser	1000 000
	1285 NPNRU - Neuhof	917535
	1385 NPNRU Neuhof - Restructurat° CLJ/Pôle Educat° environnement	517652
	1416 NPNRU - Neuhof - Gymnase Solignac	300 000
	1185 NPNRU - Neuhof - Stade Walter	225 990
	1214 ANRU Neuhof - Espaces publics Marschallhof	12 598
	1254 NPNRU - Prolongement de la rue Paul Bourson	3 727
Total NEUHOF-NORD		5 789 874

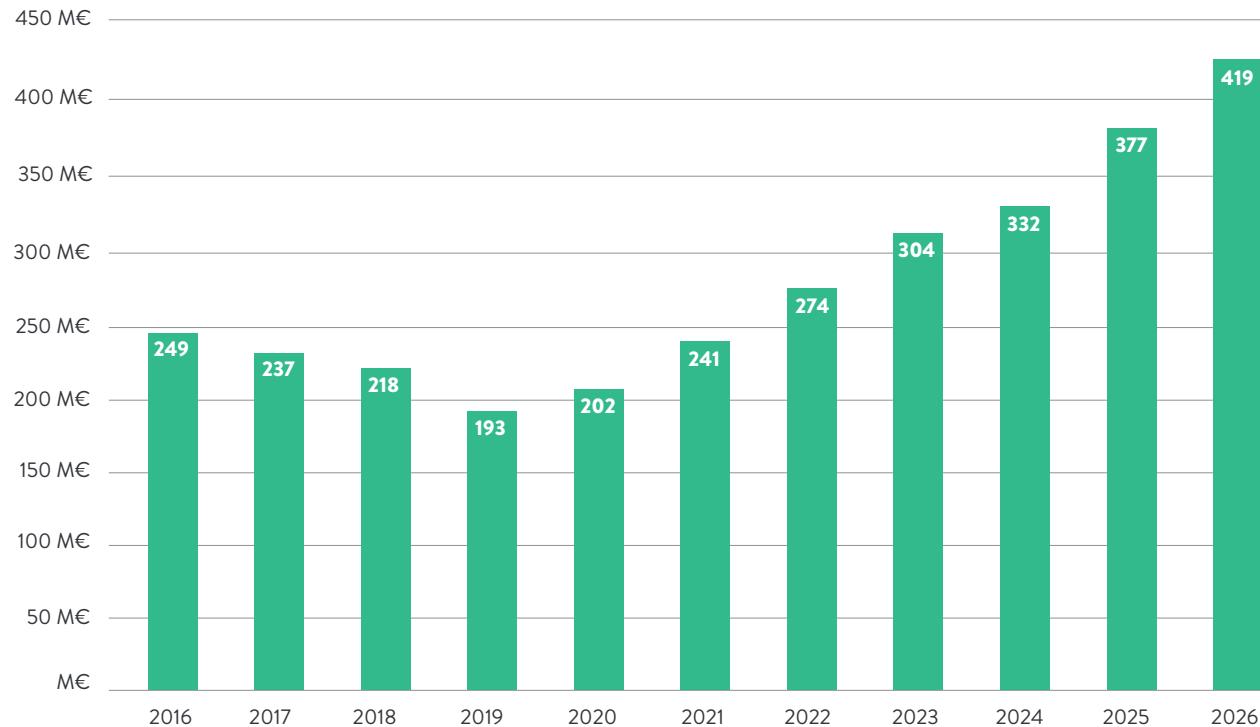
Quartier	Libellé du programme	Montant BP 2026
NEUHOF-SUD	1412 GS Jesuitenfeld Construction neuve	330 000
	906 Fonctionnalité alluviale des réserves naturelles	300 573
	1277 Extension/Restructuration GS Stockfeld	19 410
Total NEUHOF-SUD		649 983
ORANGERIE- CONSEIL XV	1222 Gymnase Conseil des XV et annexe	1112 685
	1324 Espex Rotterdam	289 538
	1175 Restructuration du musée zoologique	204 011
	72 Acquisition de matériel pour le Musée Zoologique	20 000
Total ORANGERIE-CONSEIL XV		1626 234
PORT DU RHIN	1378 Deux Rives SPL - Création d'une médiathèque	550 000
	1420 Deux Rives SPL Salle polyvalente et Espace Égalité	397 944
	1051 Ilot Bois et cliniques	290 020
	1178 Reversement VDS/EMS rue du Péage (démolitions)	81 040
	1229 Équipement des magasins des réserves des musées à la COOP	20 522
	1457 Deux Rives SPL Zone sportive du Port du Rhin	546
Total PORT DU RHIN		1340 071
POTERIES- HOHBERG	1397 Espex Hohberg	165 500
	793 Mise en sécurité Gpe scolaire Hohberg	48 920
Total POTERIES-HOHBERG		214 420
ROBERTSAU- CITÉ DE L'ILL	1317 GS Schwilgué Rénovation énergétique	2017 000
Total ROBERTSAU-CITÉ DE L'ILL		2 017 000

Quartier	Libellé du programme	Montant BP 2026
ROBERTSAU-WACKEN	1272 Nouvelle Maison de la Petite Enfance Robertsau Carpe Haute	2953 423
	1349 GS ADLER Robertsau Restructuration	2190 836
	1248 Wacken Europe - Archipel 2	2120 000
	1344 EM Branly Mise en sécurité et rénovation énergétique	1570 000
	1329 Mise en sécurité et restructuration EE Branly	623 666
	1356 Extension École Européenne	500 000
	1415 Restructuration Eaux Vives	440 000
	1034 Wacken Europe QAI 1 -Aménagement Quartier d'affaire Européen	400 233
	1138 Action d'accompagnement Wacken Europe	109 898
	1282 Gymnase du centre sportif Robertsau	61526
	1019 Lieu Europe	20 000
	62 Interventions courantes au Maillon	19 000
	1035 Wacken Europe QAI 1 - Reconstruction et équipement Maillon	12 243
Total ROBERTSAU-WACKEN		11 020 825
TOTAL GÉNÉRAL		64 693 280

3. LA DETTE

A / LA DETTE PROPRE

L'endettement de la Ville devrait augmenter de 42 M€ entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2026, l'encours passant de 377 M€ à **419 M€**.



Cette variation résulte de la conjugaison des mouvements suivants:

- en dépenses, l'amortissement contractuel à hauteur de **33 M€**, remboursés aux organismes bancaires prêteurs,
- en recettes, la mobilisation de **75 M€** d'emprunts nouveaux qui seraient mobilisés en 2025 dans les conditions suivantes:
 - 20 M€ souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt fixe égal à 3,36 % pour une durée de 20 ans,
 - 10 M€ souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 12 mois + marge de 0,88 %, soit un taux de 3,065 % pour la 1^{re} échéance pour une durée de 20 ans,
 - 25 M€ souscrits auprès de la Banque Internationale à Luxembourg Postale au taux d'intérêt égal à EURIBOR 12 mois + marge de 0,78 %, soit un taux estimé à 2,99 % pour une durée de 20 ans,
 - 20 M€ souscrits auprès de la Banque Européenne d'Investissement au taux d'intérêt fixe en cours d'instruction pour une durée de 20 ans.

La dette par habitant passerait ainsi de 1281 €/h au 1^{er} janvier 2025 à 1423 €/h au 1^{er} janvier 2026.

Cette dette est structurée comme suit:

- taux révisable EURIBOR*: 214 M€, soit 51 % du total,
 - taux fixe sur toute la durée du prêt: 193,1 M€, soit 46,1 % du total,
 - taux révisable Livret A: 12,1 M€, soit 2,9 % du total,
- soit un encours total reparti à **46 % de taux fixes et 54 % de taux indexés.**

Suite à la crise de 2008 et notamment au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés aux variations de taux ou de devises, il a été mis en place la Charte Gissler ou Charte de bonne conduite.

Les établissements bancaires signataires de la Charte se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, elles se sont engagées à détailler leurs encours de dette selon la classification des risques suivante:

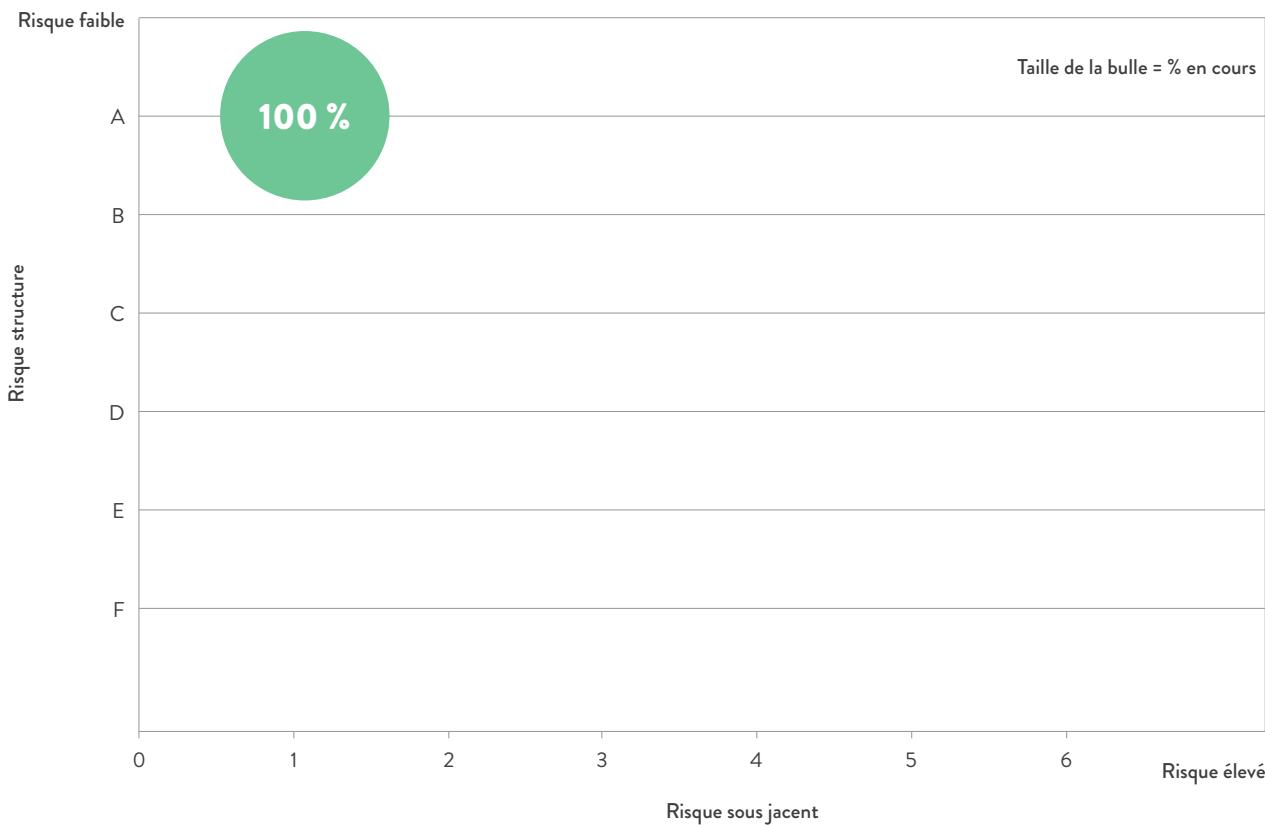
Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro.	A
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices.	Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
3	Écarts d'indice zone euro.	B
4	Indices zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice zone euro.	C
5	Écart d'indices hors zone euro.	D
6	Autres indices.	E
		F
		Autres types de structures.

Cette classification distingue 2 risques:

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon le degré de risque allant de 1 à 6 où 1 représente le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F où A représente le risque le plus faible.

* taux révisable EURIBOR: Euro Interbank Offered Rate: ce taux correspond à la moyenne arithmétique des taux monétaires pratiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens sur les échéances de 1 à 12 mois. Il est publié chaque jour par la Fédération Bancaire Européenne.

Le graphique suivant décrit la répartition de l'encours selon cette classification au 1^{er} janvier 2026:



La ville de Strasbourg dispose de 44 contrats, soit 100 % de l'encours, classés en risque A1 où figurent dans cette catégorie tous les prêts indexés et fixes.

Elle bénéficie **d'un taux moyen de 2,50 %** à ce jour, sachant que 96 % de son encours a un taux inférieur ou égal à 3,50 % et que 4 % de son encours a un taux supérieur à 3,50 %.

Les conditions prévisionnelles de chacun des prêts souscrits sont détaillées dans le tableau sur la page suivante.

État prévisionnel de la dette de la Ville de Strasbourg par type de taux au 01/01/2026

N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque	Valorisation	Encours au 01/01/2026	Intérêt	Amortissement	Annuité
105	2013	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	1,55	3,57	T A1	-43525,39	10000000,00	2000000,00	66 144,42	666666,68	732811,10
106	2021	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,27	2,32	T A1	-158444,02	10000000,00	8000000,00	196728,89	500000,00	696728,89
10200	2023	Banque Européenne d'Invest	20	EURIBOR 3M	0,329	2,357	T A1	-824345,07	36000000,00	32400000,00	196519,45	1800000,00	2609519,45
401	2020	ARKEA	15	EURIBOR 12M	0,50	2,961	A A1	-82694,19	50000000,00	3333333,35	82530,56	3333333,33	415863,89
512	2019	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,41	2,439	T A1	-165409,84	16000000,00	9599999,92	287547,48	1066666,68	1354214,16
516	2022	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,45	2,479	T A1	-598107,95	20000000,00	17500000,00	460724,83	1000000,00	1460724,83
517	2024	Agence France Locale	20	EURIBOR 12M	0,50	3,063	A A1	-553772,71	15000000,00	14250000,00	442539,69	750000,00	1192539,69
520	2025	Agence France Locale	20	EURIBOR 12M	0,88	3,065	A A1	-760707,07	10000000,00	10000000,00	302341,67	500000,00	802341,67
700	2013	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	EURIBOR 3M	1,57	3,617	T A1	-47226,17	10000000,00	1999999,86	66829,61	666666,64	733496,25
701	2014	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	EURIBOR 3M	1,30	3,316	T A1	-54484,18	10000000,00	2499999,85	79257,52	666666,64	745934,16
702	2015	SFIL CFFL (Banque Postale)	20	EURIBOR 3M	0,88	2,896	T A1	-495967,10	20000000,00	11250000,00	337385,38	1000000,00	1337385,38
704	2022	SFIL CFFL (Banque Postale)	20	EURIBOR 3M	0,48	2,541	T A1	-604965,12	20000000,00	17000000,00	451924,38	1000000,00	1451924,38
705	2023	SFIL CFFL (Banque Postale)	20	EURIBOR 12M	0,51	2,964	A A1	-373260,04	10000000,00	9500000,00	285490,83	500000,00	785490,83
800	2014	SAAR LB	15	EURIBOR 6M	1,00	3,069	S A1	-46716,50	10000000,00	2666666,73	78704,81	666666,67	745371,48
40003	2013	Credit Coopératif	15	EURIBOR 3M	1,30	3,316	T A1	-19951,59	5000000,00	1083333,35	33295,33	333333,36	366628,69
46005	2020	Société Générale	15	EURIBOR 12M	0,55	2,612	A A1	-245236,91	15000000,00	10000000,00	264827,78	1000000,00	1264827,78
46006	2020	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,30	2,378	T A1	-168430,08	10000000,00	8000000,00	198434,83	500000,00	698434,83
46007	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,28	2,280	T A1	-320789,55	20000000,00	16250000,00	401410,63	1000000,00	1401410,63
33198	2014	Caisse des Dépôts	17	LIVRET A	0,60	3,60	A A1	-21422,68	26000000,00	12133333,36	436800,00	1733333,33	2170133,33
900	2014	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,84	2,84	T A1	-45011,87	10000000,00	2666666,94	74816,31	666666,68	741482,99
902	2015	Pfandbriefbank	20	EURIBOR 3M	0,79	2,79	T A1	-334751,77	18000000,00	9000000,00	263818,88	900000,00	1163818,88
1001	2025	Banque Internationale à Luxembourg	20	EURIBOR 12M	0,78	2,99	A A1	-1750874,12	25000000,00	25000000,00	747500,00	1250000,00	1997500,00
TOTAL : Emprunts indexés						-7715456,92		33100000,00	226133333,36	6 368583,28	18 500 000,01	24 865583,29	
402	2021	ARKEA	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T A1	503201,65	7000000,00	5133333,28	23304,17	4666666,68	489970,85
403	2021	ARKEA	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T A1	223921,08	3000000,00	2200000,00	7882,50	2000000,00	207862,50
511	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,44	T A1	490734,80	10000000,00	5999999,92	25574,99	6666666,68	692241,67
513	2020	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,70	A A1	538239,24	10000000,00	6666666,65	47574,07	6666666,67	714240,74
514	2020	Agence France Locale	20	TAUX FIXE	0,00	0,47	T A1	1059695,05	10000000,00	7500000,00	34947,53	500000,00	534947,53
515	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,58	T A1	1325483,76	20000000,00	1433333,39	81108,70	1333333,32	1414442,02
518	2024	Agence France Locale	20	TAUX FIXE	0,00	3,34	T A1	-1004054,87	20000000,00	19000000,00	630703,34	1000000,00	1630703,34
519	2024	Agence France Locale	20	TAUX FIXE	0,00	3,36	T A1	-1138601,19	20000000,00	19500000,00	651513,33	1000000,00	1651513,33
600	2013	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	2,825	A A1	-21897,16	10000000,00	1999999,96	57288,78	6666666,67	723395,45
601	2014	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	2,438	A A1	-10561,73	10000000,00	2666666,63	65916,30	6666666,67	732582,97
602	2015	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	1,489	A A1	73308,61	10000000,00	3333333,30	50322,68	6666666,67	716989,35
703	2020	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	TAUX FIXE	0,00	0,70	S A1	539280,29	10000000,00	6666666,70	461287,70	6666666,66	7122795,36
31068	2013	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	3,20	T A1	-52575,58	15000000,00	3000000,00	84000,00	1000000,00	1084000,00
31069	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	20	TAUX FIXE	0,00	1,79	A A1	134129,15	10000000,00	5000000,00	86143,76	5000000,00	586143,76
901	2015	Pfandbriefbank	20	TAUX FIXE	0,00	1,82	T A1	130327,47	10000000,00	5000000,00	88794,52	500000,00	588794,52
33200	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A A1	397552,39	5333333,00	3200239,80	0,00	266686,65	266686,65
33201	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A A1	599763,35	7369595,00	4421757,00	0,00	368479,75	368479,75
4004	2019	Crédit Coopératif	15	TAUX FIXE	0,00	0,35	T A1	207669,56	4000000,00	2491424,80	8371,81	265472,71	273844,52
41020	2022	Crédit Mutuel	20	TAUX FIXE	0,00	2,20	T A1	517028,76	20000000,00	17000000,00	365750,00	1000000,00	1365750,00
1000	2024	Banque Internationale à Luxembourg	20	TAUX FIXE	0,00	3,035	A A1	-492273,41	20000000,00	19000000,00	575046,47	1000000,00	1575046,47
10201	2024	Banque Européenne d'Invest	20	TAUX FIXE	0,00	3,023	T A1	-535256,68	20000000,00	19000000,00	563033,76	1000000,00	1563033,76
10202	2025	Banque Européenne d'Invest	20	TAUX FIXE	0,00	3,40	T A1	-1259249,69	20000000,00	20000000,00	676481,94	1000000,00	1676481,94
TOTAL : Emprunts à taux fixe						2225864,84		271703328,00	193113421,43	4 169867,35	15 400 639,13	19570506,48	
TOTAL GÉNÉRAL						-5489592,08		602703328,00	419246754,79	10338450,63	333900639,14	44439089,77	

Tableau d'extinction de la dette

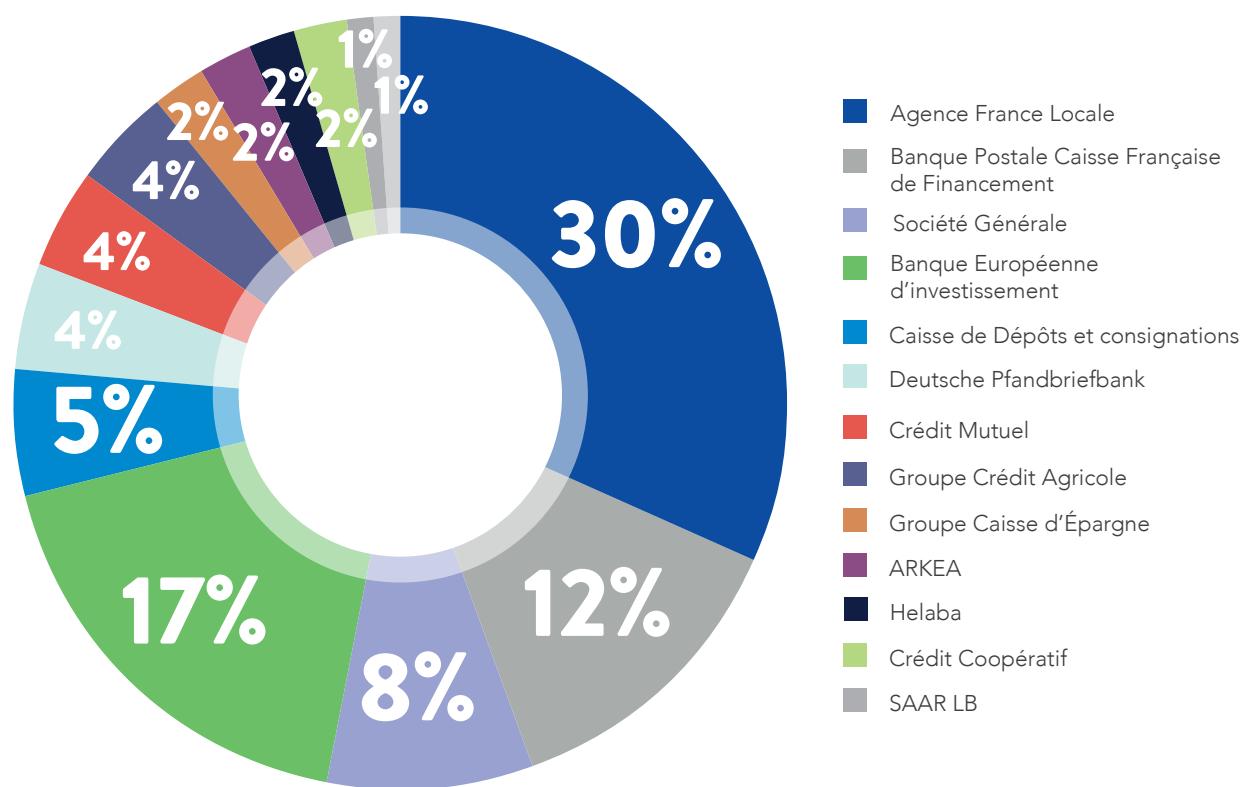
Exercice	Taux moyen	Encours 01/01	Annuités	Intérêts	Capital
2026	2,50 %	419 246 754,79	44 439 089,77	10 538 450,63	33 900 639,14
2027	2,48 %	385 346 115,65	43 083 707,07	9 182 137,55	33 901 569,52
2028	2,62 %	351 444 546,13	42 705 404,27	8 802 901,26	33 902 503,01
2029	2,70 %	317 542 043,12	38 778 563,95	8 291 790,49	30 486 773,46
2030	2,78 %	287 055 269,66	35 646 846,86	7 742 466,67	27 904 380,19
2031	2,87 %	259 150 889,47	34 458 094,80	7 219 437,73	27 238 657,07
2032	2,96 %	231 912 232,40	33 895 022,24	6 655 418,34	27 239 603,90
2033	3,05 %	204 672 628,50	31 555 949,28	6 048 728,65	25 507 220,63
2034	3,16 %	179 165 407,87	30 958 761,49	5 450 587,82	25 508 173,67
2035	3,28 %	153 657 234,20	28 436 207,72	4 865 972,99	23 570 234,73
2036	3,37 %	130 086 999,47	22 846 158,05	4 244 324,98	18 601 833,07
2037	3,39 %	111 485 166,40	19 883 457,53	3 698 291,13	16 185 166,40
2038	3,41 %	95 300 000,00	18 477 561,75	3 177 561,75	15 300 000,00
2039	3,42 %	80 000 000,00	17 957 716,05	2 657 716,05	15 300 000,00
2040	3,45 %	64 700 000,00	17 441 023,69	2 141 023,69	15 300 000,00
2041	3,45 %	49 400 000,00	16 419 419,22	1 619 419,22	14 800 000,00
2042	3,46 %	34 600 000,00	14 163 052,78	1 113 052,78	13 050 000,00
2043	3,45 %	21 550 000,00	10 982 148,72	682 148,72	10 300 000,00
2044	3,51 %	11 250 000,00	8 346 189,26	346 189,26	8 000 000,00
2045	3,64 %	3 250 000,00	3 346 008,12	96 008,12	3 250 000,00

Plan d'extinction de la dette (hors nouveaux emprunts prévisionnels)



Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	Encours au 01/01/2026	%	Nbre de contrats
Agence France Locale	124 349 999,88	29,66 %	10
Banque Européenne d'Investissement	71 400 000,00	17,03 %	3
Banque Postale - Caisse Française de Financement Local	48 916 666,41	11,67 %	6
Banque internationale à Luxembourg	44 000 000,00	10,50 %	2
Société Générale	34 250 000,00	8,17 %	3
Caisse des Dépôts et Consignations	19 755 330,16	4,71 %	3
Crédit Mutuel	17 000 000,00	4,05 %	1
Deutsche Pfandbriefbank	16 666 666,94	3,98 %	3
ARKEA	10 666 666,63	2,54 %	3
Groupe Crédit Agricole	10 000 000,00	2,39 %	2
Groupe Caisse d'Épargne	8 000 000,00	1,91 %	2
Helaba	7 999 999,89	1,91 %	3
Crédit Coopératif	3 574 758,15	0,85 %	2
SAAR LB	2 666 666,73	0,64 %	1
TOTAL	419 246 754,79		44



La gestion de la dette de la ville de Strasbourg repose sur un recours à des établissements de crédit variés, une structuration diversifiée de la dette (produits standards, produits structurés – taux fixes, taux variables) pour atténuer l'exposition au risque de taux et la mobilisation de produits simples et visibles à long terme.

Pour l'année 2026, compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la ville de Strasbourg aura recours le cas échéant à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

La collectivité poursuivra une politique de recours à l'emprunt visant à:

- limiter le volume global de la dette et des charges financières,
- limiter les risques liés à la qualité des emprunts contractés, en continuant à n'utiliser que des produits financiers simples et garantissant une visibilité de moyen terme d'évolution des taux.

Elle continuera à diversifier son risque entre taux fixes et taux indexés comme elle l'a toujours fait, et souscrira des prêts uniquement classés de A1 à B1.

Les prévisions de charge de la dette pour 2026 s'établissent à:

- **35 M€** en section d'investissement pour l'amortissement du capital, contre un montant de 33,6 M€ au BP 2025,
- **11,7 M€** en section de fonctionnement pour les intérêts réglés à l'échéance et pré-comptés, contre un montant de 11,3 M€ au BP 2025.

L'Agence France Locale

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi du n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités locales de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

La ville de Strasbourg est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 24 juin 2019.

L'AFL compte aujourd'hui **1131 membres** dont 17 départements, 873 communes, 15 métropoles, 56 communautés d'agglomération, 77 communautés de communes, 5 régions, 9 communautés urbaines, 2 collectivités d'Outre-mer, 6 établissements publics territoriaux et 71 syndicats intercommunaux ou régies.

La Ville continuera en 2026 à consulter l'AFL pour ses besoins d'emprunts, au même titre que l'ensemble des établissements bancaires habituels.

Près de **11 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 26 % de la dette des collectivités. C'est le 3^e prêteur des collectivités françaises en 2024.

L'Agence France Locale poursuit son développement avec une croissance constante de son activité en 2025, des fonds propres qui augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres et des résultats qui continuent à progresser.

B / LA DETTE GARANTIE

Outre sa dette propre, la ville de Strasbourg a contracté des engagements au bénéfice de tiers se traduisant par une **dette garantie dont l'encours s'élève à 80,7 M€ au 1^{er} janvier 2026**, correspondant à une annuité de **6,7 M€** versée par les débiteurs en 2026.

Globalement, l'encours garanti est réparti entre 12 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentant **91 %** du total garanti:

Association Rhéna	45,8 M€
S.P.L Deux Rives	10,8 M€
Association Les Maisons de la Croix	8,7 M€
S.C.I Chanoine Spitz	5,5 M€
S.C.I Vatelot (école Doctrine Chrétienne)	3 M€

Le solde est partagé entre des établissements de santé, des associations à vocation sociale ou éducative.

L'encours de dette garantie entre dans le cadre des règles prudentielles fixées par la loi Galland, et plus particulièrement celle plafonnant à 50 % des recettes réelles de fonctionnement le montant des annuités de la dette propre additionné aux annuités de la dette garantie.

Ce ratio ressort pour 2026 à **9,93 %**, soit une valeur en baisse par rapport à celle de 2025 qui s'établissait à 10,67 %.

Aucune garantie accordée par la Ville n'a été mise en jeu en 2025.

État récapitulatif de la dette garantie par la Ville de Strasbourg du 01/01/2026 au 31/12/2026

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 01/01/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
Établissement des Diaconesses	2200 000,00	1658 046,59	49 741,40	57 819,03	107 560,43
S.C.I Chanoine Spitz	9 862 500,00	5 492 743,47	134 725,10	533 322,38	668 047,48
Clinique Adassa	1350 000,00	95 514,71	3 820,66	95 514,71	99 335,37
Association Les Maisons de la Croix	14 958 139,46	8 742 608,07	266 667,08	640 125,56	906 792,64
Association ARSEA (association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation)	3 648 710,10	2 179 748,75	68 741,19	189 543,40	258 284,59
Fondation Vincent de Paul	2 939 462,00	733 302,91	18 990,13	98 255,14	117 245,27
Association Rhéna	65 900 000,00	45 853 408,27	935 747,02	2 595 911,84	3 531 658,86
Association l'Étage Club des jeunes	2 850 000,00	1 578 215,22	17 913,96	186 789,87	204 703,83
S.P.L Deux Rives	11 863 993,50	10 768 658,13	281 589,60	269 068,26	550 657,86
DOMIAL ESH	164 844,00	126 222,12	2 343,63	5 945,41	8 289,04
S.C.I Vatelot (école Doctrine Chrétienne)	3 500 000,00	2 969 128,81	46 238,83	173 305,32	219 544,15
OPHEA	68 1788,00	526 613,98	6 177,62	31 545,05	37 722,67
TOTAL GÉNÉRAL	119919437,06	80724211,03	1832696,22	4877145,97	6709842,19

4. LE BUDGET LU AUTREMENT

L'objectif de cette lecture différente du budget est de permettre d'appréhender le budget de fonctionnement et d'investissement opérationnel à travers plusieurs prismes:

- le **budget sensible au genre** vise à cartographier le budget au prisme de son impact, favorable ou non, sur les inégalités de genre,
- l'analyse **I4CE** apporte un éclairage sur le budget d'un point de vue de l'atténuation au changement climatique en analysant l'impact carbone des différentes dépenses,
- les **objectifs de développement durables** permettent de classer les différentes dépenses en fonction des 18 objectifs définis par l'ONU.

A / LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE

La ville de Strasbourg a été de 2022 à 2025 l'une des bénéficiaires du projet européen **GenderFlagship** visant à « promouvoir l'approche intégrée de l'égalité dans les politiques et à développer la budgétisation sensible au genre ».

Dans ce cadre, la ville a pu expérimenter différentes manières de (mieux) prendre en compte l'égalité de genre dans ses actions de court et de long terme.

LE PROJET EUROPÉEN #GENDERFLAGSHIP EN QUELQUES CHIFFRES :

30 MOIS	310 JOURS d'expertise financés par la commission européenne, via Expertise France	7 BÉNÉFICIAIRES (3 landers allemands, Irlande, Grèce, Roumanie, Portugal, Italie, ville de Strasbourg)	10 CHANTIERS OUVERTS pour la ville de Strasbourg	13 directions engagées
----------------	---	--	--	-------------------------------

Sur ce projet, l'ambition des élu·es est claire : rendre la démarche irréversible pour que la prise en compte des enjeux de genre s'inscrive de manière pérenne dans les pratiques.

Il s'agit notamment d'intégrer la **budgétisation Sensible au Genre** dans le cycle budgétaire de la ville de Strasbourg pour en faire, à terme, un outil d'aide à la décision et de transformation des politiques publiques.

Le BP 2026 vu avec les lunettes de l'égalité

La première étape de la démarche consiste à « trier » les dépenses, c'est ce que qu'on appelle la **catégorisation**. Ainsi, les dépenses sont classées selon 3 catégories :

- **0** = neutres, non sensibles au genre,
- **1** = susceptible d'être sensibles au genre,
- **2** = politique favorisant l'égalité de genre.

Pour aller plus loin, le travail de catégorisation est complété par un travail de « classification » des dépenses non neutres du point de vue du genre (catégories 1 et 2 exclusivement).

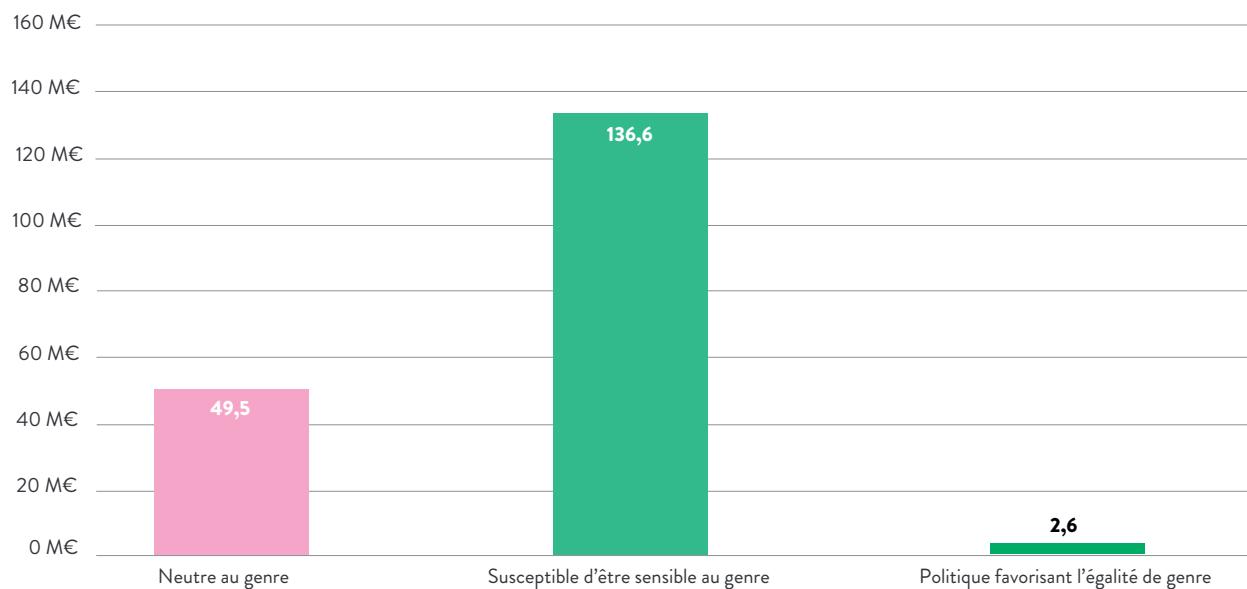
Ce travail permet de préciser les impacts genre des dépenses et notamment leur dimension transformative. Ainsi, si certaines dépenses ont un impact sur la mixité des bénéficiaires (publics, usagers et usagères), d'autres ont plutôt un impact sur l'accès à l'espace public ou encore sur la lutte contre les stéréotypes et le sexisme.

L'ensemble des classificateurs sont les suivants:

1. Susceptible d'être sensible au genre	2. Politique favorisant l'égalité de genre
Égal accès à l'espace public	Amélioration des conditions de vie
Mixité des bénéficiaires	Transformation durable des rapports de genre
Égal accès aux responsabilités	Pouvoir d'agir
Réduction des violences et lutte contre les stéréotypes	
Égalité professionnelle	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

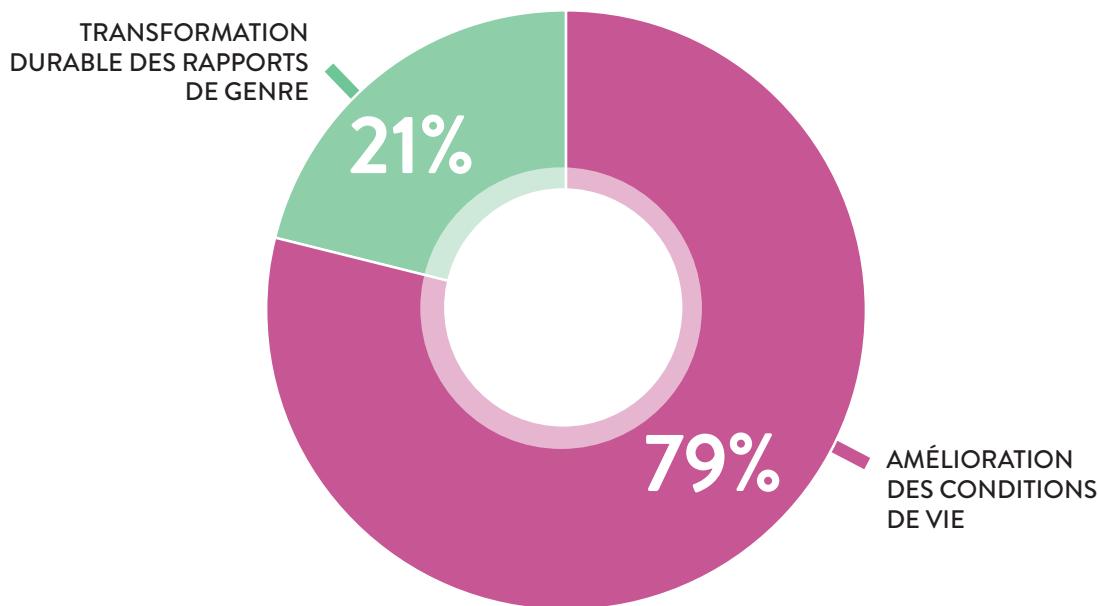
Précision: le périmètre des dépenses de fonctionnement correspond aux dépenses hors finances et ressources humaines, soit un montant de **188,6 M€**.



Les dépenses **favorisant l'égalité de genre** (2) s'élèvent à **2,6 M€, soit 1,4 % du total**. Cela correspond tout d'abord aux subventions versées aux associations féministes et au dispositif de l'« ordonnance verte » permettant aux femmes enceintes de bénéficier gratuitement de fruits et légumes biologiques. Ces dépenses se retrouvent sous le classificateur **Amélioration des conditions de vie**.

Vient ensuite le classificateur **Transformation durable des rapports de genre** qui comporte les crédits de la mission droits des femmes et égalité de genre ainsi que la végétalisation des cours d'école au titre de la réflexion sur l'appropriation différenciée de l'espace entre les garçons et les filles.

Catégorie 2 - Classificateurs



Les dépenses considérées comme **neutres** (0) s'élèvent à **49,5 M€, soit 26,2 % du total**. Il s'agit des dépenses qui n'ont a priori pas d'impact sur le genre telles que l'énergie, les assurances et les taxes, ou encore l'entretien des bâtiments.

Enfin, et surtout, les dépenses qui ne sont ni neutres, ni favorables à l'égalité sont **susceptibles d'avoir un impact sur le genre** (1) et représentent **136,6 M€, soit 72,4 % du total**. À ce stade, la nature de cet impact n'est pas connue, il peut tout aussi bien être négatif, positif ou neutre. Il s'agira donc de mener une analyse approfondie pour étudier quelles sont les retombées concrètes de ces utilisations d'argent public: quel type de familles accèdent au service de restauration scolaire, quelles entreprises et donc profils de salariés assurent les prestations de maintenance, quels clubs et disciplines bénéficient du soutien financier de la ville, etc.

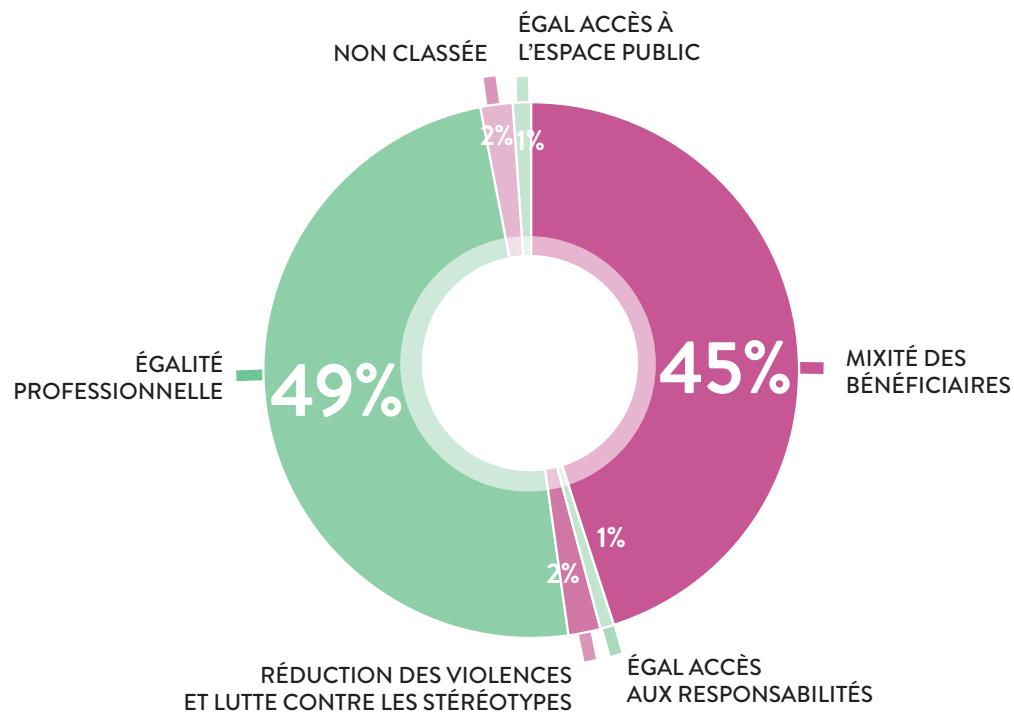
L'enjeu d'**égalité professionnelle** prend une part très importante (49 %) parce que la ville fait appel à des entreprises ou associations pour assurer une partie des services (accueil des 0-4 ans, accueil périscolaire, maintenance de certains bâtiments, sécurité des bâtiments, etc.) et il y a donc un enjeu important ici à ce que les entreprises qui travaillent pour la Ville puissent avoir des démarches vertueuses en matière d'égalité professionnelle.

Par ailleurs, un certain nombre de services publics pris en charge par la collectivité permettent également aux femmes et aux hommes (mais notamment aux femmes) d'avoir un meilleur accès au marché du travail. Ainsi, le service de restauration scolaire a un impact sur l'égalité professionnelle dans la mesure où si ce service n'était pas rendu, cela pourrait avoir des conséquences sur l'accès à l'emploi des femmes du fait d'un partage inégalitaire entre les parents des tâches domestiques et de soin ou encore du fait de la composition des familles monoparentales qui ont à leur tête une femme dans 85 % des cas.

Le deuxième levier de transformation des dépenses de la ville de Strasbourg porte sur la **mixité des bénéficiaires** (45 %). Il s'agit ici de considérer que même si les services publics sont accessibles à toutes et tous, en réalité, on peut observer des disparités dans l'accès réel à ces services. On constate par exemple que les médiathèques ou l'offre de spectacles financés par la ville sont plus utilisés par les femmes alors que les équipements sportifs sont plus utilisés par les hommes. Il est donc intéressant de rendre visibles ces écarts, en comprendre l'origine et les réduire si des freins et sources d'empêchements sont constatés afin de garantir un accès égalitaire réel aux services.

Les autres classificateurs représentent 4 % des dépenses. On peut noter la **lutte contre les stéréotypes** avec les crédits dédiés à la communication ou l'accueil de la petite enfance qui peuvent avoir un impact important sur la diffusion de stéréotypes de genre, socle du sexism ordinaire.

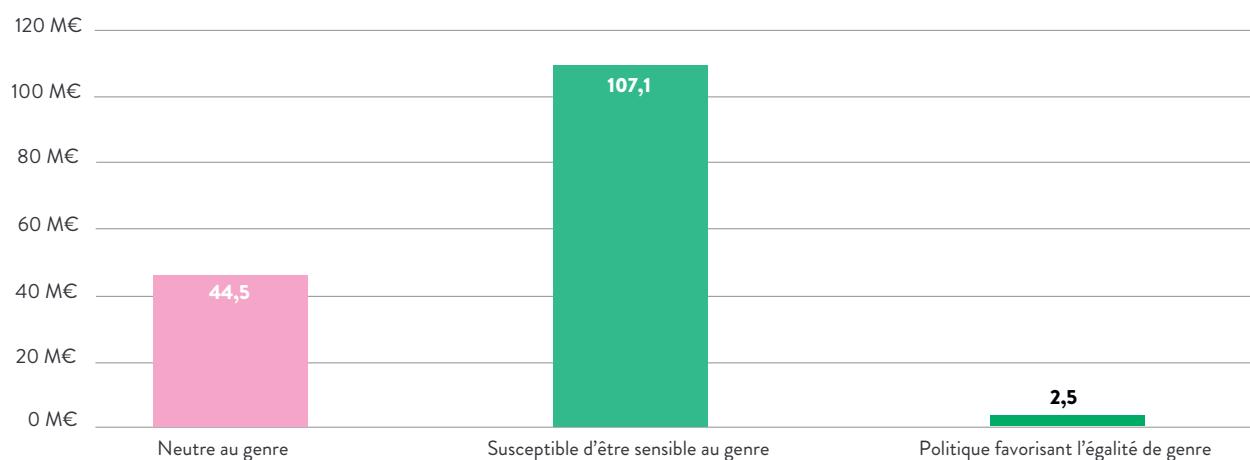
Catégorie 1 - Classificateurs



Ce travail réalisé dans le cadre de la préparation du BP 2026 permet de mettre en visibilité le chemin qu'il reste à réaliser: si désormais l'impact potentiel des dépenses est connu, il reste à l'objectiver. La prochaine étape, qui s'échelonnera sur plusieurs années, va donc consister à **identifier les données clés** permettant de révéler les impacts réels des politiques publiques portées par la ville sur les strasbourgeois et les strasbourgeoises.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Précision: le périmètre est celui des dépenses d'investissement opérationnel, soit un montant de **154,1 M€**.



Les investissements **favorisant l'égalité** (2) s'élèvent à **2,5 M€ (1,6 %)**. Il s'agit des projets de végétalisation des cours d'école qui consistent notamment à repenser les espaces et ainsi à sortir du schéma "standard" du grand terrain de football central au profit de plusieurs espaces, dans lesquels les enfants peuvent plus facilement se retrouver en mixité. Ces dépenses se retrouvent dans le classificateur « Transformation durable des rapports de genre ».

Les dépenses **neutres** (0) s'établissent à **44,5 M€ (28,9 %)**. Cela recouvre les dépenses d'équipements informatiques, d'acquisition de véhicules et de travaux.

Les dépenses d'investissement **susceptibles d'être sensibles au genre** (1) représentent **107,1 M€ (69,5 %)**. Ces opérations nécessitent un travail d'approfondissement de leur impact sur le genre.

Le classificateur concernant l'**égalité professionnelle** apparaît là encore comme le plus investi (42 %). Cela correspond aux marchés de travaux et d'études passés par la collectivité. Il s'agit de mettre en évidence l'impact que peuvent avoir les entreprises partenaires de la collectivité en matière d'égalité professionnelle.

Comme en fonctionnement, l'enjeu sur la **mixité des bénéficiaires** revient fortement (37 %) et concerne les projets à destination du public (extension de la Laiterie, gymnases, maisons de la petite enfance, etc.). En effet, à partir du moment où la ville décide d'investir dans ses services publics, la question d'une utilisation équitable entre les femmes et les hommes de ces lieux se pose. Il s'agit également d'identifier et de prévenir les situations où un équipement risquerait de devenir l'apanage d'un seul genre.

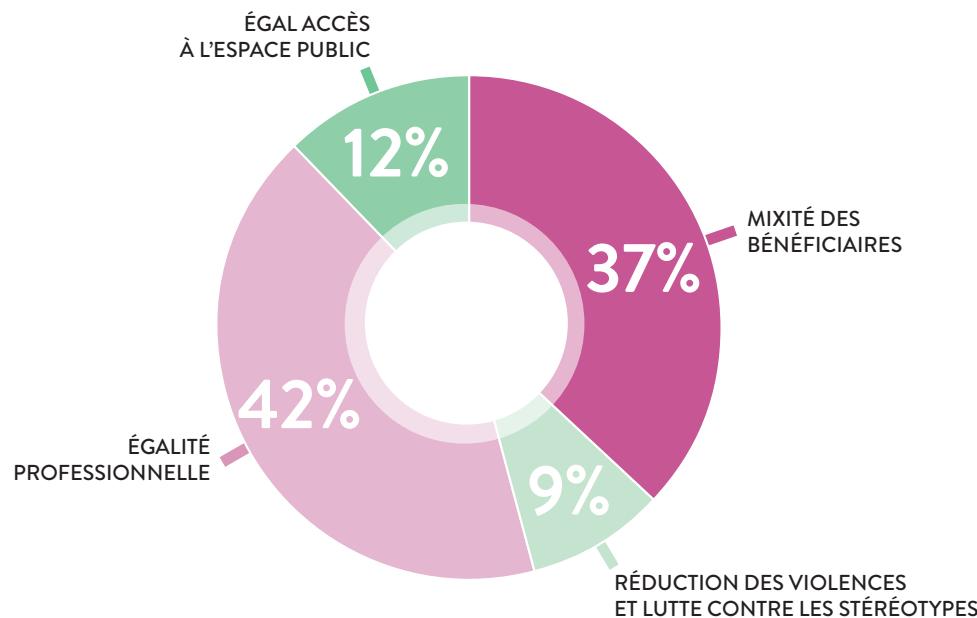
La section d'investissement met en évidence un enjeu important d'**égal accès à l'espace public** (12 %). Ce classificateur permet de rappeler que l'aménagement de la ville, des places, des voies de circulation, des jardins doivent être pensés au prisme du genre pour tenir compte des freins existants. On sait par exemple que les femmes, plus que les hommes, sont souvent accompagnées par de jeunes enfants ou des personnes âgées dans l'espace public. Ces éléments doivent être pris en compte pour concevoir des espaces accueillants pour toutes et tous et pour tous les usages.

À titre d'exemples, les opérations concernées sont l'aménagement du Wacken Europe, les programmes de renouvellement urbain et les dispositifs sportifs de plein air.



La **réduction des violences et lutte contre les stéréotypes** (9 %) renvoie principalement aux projets d'extension et de renouvellement de l'éclairage public. Ainsi, des études montrent que le sentiment d'insécurité n'est pas le même pour les femmes et les hommes dans l'espace public, surtout la nuit.

Catégorie 1 - Classificateurs

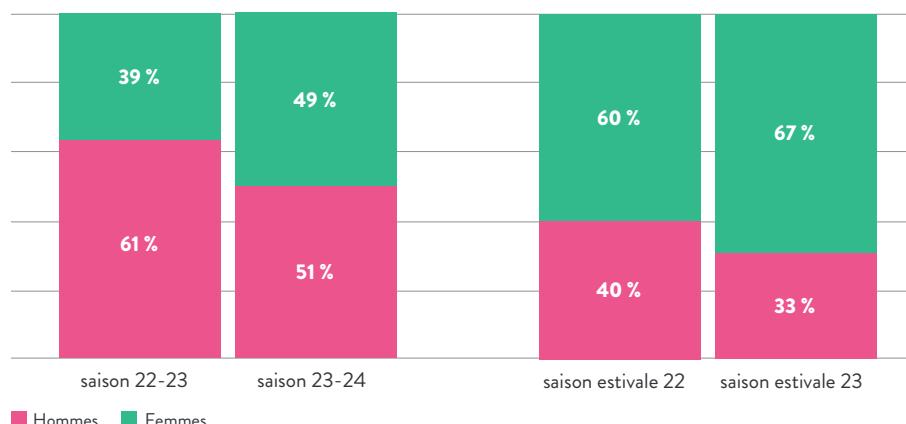


« POUR UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ » - ANALYSE DES POLITIQUES CULTURELLES DE LA VILLE DE STRASBOURG

La direction de la culture a mené en 2025 une analyse au prisme du genre des politiques publiques qu'elle porte. Intitulé « Pour une culture de l'égalité », ce travail s'est concentré plus particulièrement sur le TAPS, théâtre en régie de la Ville, et sur les **structures culturelles** de Strasbourg.

Le TAPS a réalisé une enquête portant sur sa **programmation** des saisons 2022-2023 et 2023-2024 afin de mettre en évidence la répartition genrée des personnes programmées (metteurs et metteuses en scène, auteurs et autrices des textes, artistes au plateau, budgets artistiques).

La part des femmes metteuses en scène est passée de 39 % à 49 % entre les saisons 2022-2023 et 2023-2024. Fait intéressant, cette part est plus importante sur la saison estivale (60 % en 2022, 67 % en 2023) qui se concentre davantage sur les jeunes publics.



Concernant les textes joués, **la part de textes écrits par des femmes est en diminution** dans les saisons annuelles, passant de 44 % en 2022-2023 à 27 % en 2023-2024.

Le mouvement est inverse concernant les saisons estivales puisque cette part passe de 22 % en 2022 à 56 % en 2023. Il est à noter que cette analyse porte uniquement sur les textes contemporains, non sur les textes dit « de répertoire ».

La part d'hommes et de femmes au plateau est presque équilibrée avec une légère progression de 41 à 46 %. Là encore, la part des femmes est plus importante sur la saison estivale avec 47 % en 2022 et 54 % en 2023.

Les spectacles portés par des femmes représentent toujours une **part bien moins importante du budget artistique** du TAPS que les spectacles portés par les hommes, même si l'on constate une légère hausse entre les deux saisons (de 23 % à 30 %).

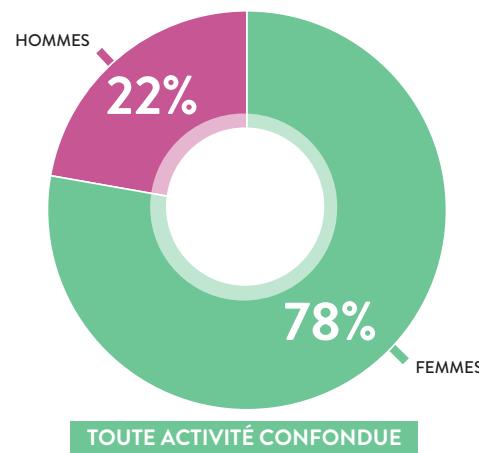
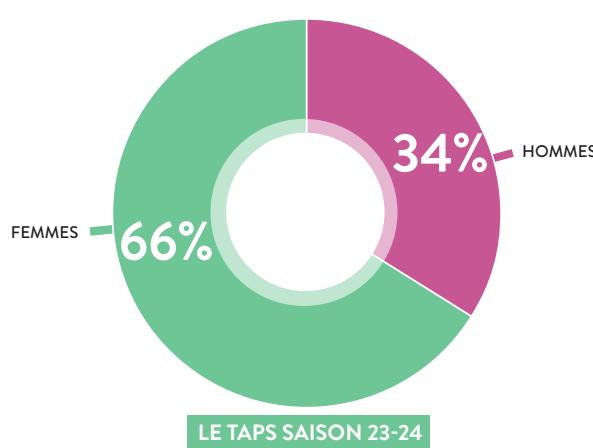
En conclusion, au sein de la programmation du TAPS, **les femmes sont globalement moins visibles**, excepté sur la saison jeune public, reproduisant par là-même un stéréotype de genre. Pour autant, en comparant aux chiffres nationaux établis par le SYNDEAC, les inégalités sont moins marquées, incitant le TAPS à poursuivre ses efforts de rééquilibrage.

Le TAPS s'est également intéressé à son **public** en se basant sur les abonné·es et les enseignant·es qui viennent avec leur classe.

Il s'avère que la **part des femmes dans les abonnements est très majoritaire**, les abonnées étant deux fois plus nombreuses que les abonnés lors de la saison 2023-2024. De la même manière, les ateliers de pratique hebdomadaire sont bien plus fréquentés par les femmes (78 %) que par les hommes.

Enfin, sur les 53 classes accueillies pendant la saison 2023-2024, 83 % étaient encadrées par une enseignante femme. En comparaison, les femmes représentent 71 % des enseignant·es en France.

Les abonné·es



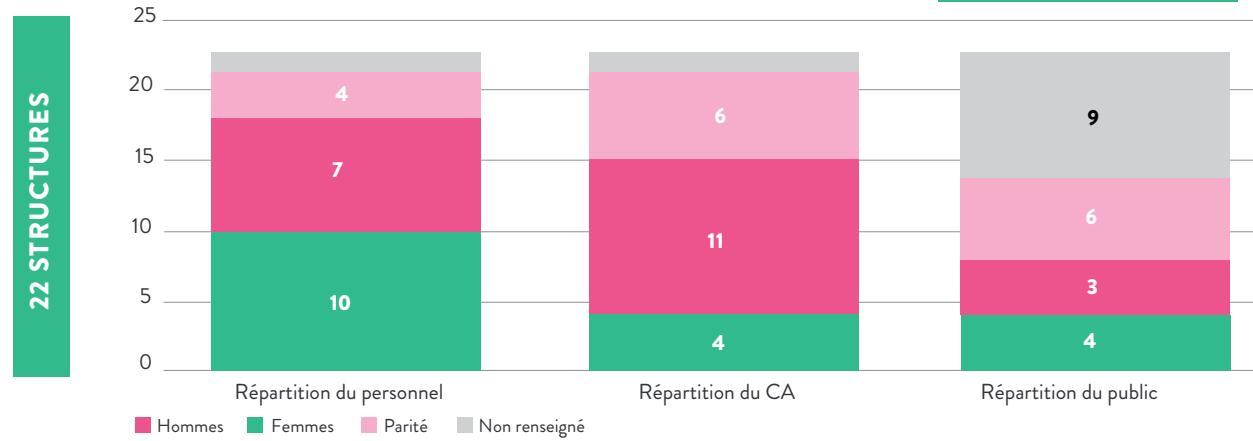
Les données concernant le public montrent ainsi que le TAPS est **majoritairement fréquenté par les femmes**. Elles sont plus nombreuses à avoir un abonnement au théâtre, à participer aux différents ateliers mais aussi à prendre l'initiative d'emmener leurs élèves au théâtre.

La direction de la culture a également travaillé sur les **structures culturelles strasbourgeoises** qu'elle soutient et accompagne. Elle s'est pour cela appuyée sur un questionnaire déclaratif soumis aux acteurs culturels au moment du dépôt de leur demande de subvention. Cette analyse porte sur un échantillon de 22 structures dont 14 sont soutenues à plus de 100 000 € et 8 sont soutenues entre 40 000 et 90 000 €.

S'agissant des **personnels**, la moitié des structures déclarent employer une majorité de femmes et un tiers une majorité d'hommes. Cette proportion s'inverse s'agissant de la **composition des conseils d'administration** puisque 50 % des structures y comptent davantage d'hommes que de femmes. 30 % des conseils d'administration sont paritaires et seulement 20 % voient siéger une majorité de femmes.

Statistiques paritaires

PARITÉ = ENTRE 45 ET 55 %



La **sensibilisation aux enjeux d'égalité** semble largement partagée. Les principaux enjeux identifiés concernent l'égalité professionnelle, la mixité des publics et la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS).

Plusieurs actions ont été mises en place afin de **favoriser l'égalité professionnelle dans les milieux artistiques** tels que des projets en lien avec les thématiques d'égalité de genre, la favorisation de l'émergence d'artistes féminines (via la programmation et le soutien à la création), la recherche d'égalité dans la programmation et une communication plus inclusive. Fait notable, une des actions qui est le plus revenue concerne l'emploi des techniciennes dans une filière qui demeure largement masculine.

S'agissant de la **lutte contre les VHSS**, différents dispositifs de prévention, d'écoute et de signalement ont été mis en place en interne et à destination des publics. Cela passe par exemple par la formation du personnel, des bénévoles et de la sécurité, par la désignation de référent-es ou encore par la mise en place d'endroits dédiés (safe zones) à l'accueil des victimes lors des représentations.

Enfin, plusieurs actions ont été mises en place afin d'assurer une **égalité d'accès aux événements** pour les femmes et les hommes via l'adaptation des horaires de spectacle, la mise à disposition de matériel hygiénique, l'accueil des enfants ou la proposition d'ateliers réservés aux femmes.

Outre les actions mises en avant lors des réponses à ce questionnaire, les acteurs culturels sont fortement incités via la conclusion de contrats pluriannuels d'objectifs avec la Ville à mettre en avant **des actions fortes en matière d'égalité femmes-hommes** qui soient adaptées aux enjeux de leur structure.

LES AUTRES AXES DE TRAVAIL DU PROJET #GENDERFLAGSHIP

• **Encourager la transformation des partenaires de la ville**

En complément de l'action menée sur le budget, la ville de Strasbourg a engagé une réflexion transversale avec plusieurs directions sur les modalités d'attribution des subventions: il s'agit de travailler avec les services et bien sûr les associations pour leur permettre de (mieux) prendre en compte la dimension égalité de genre dans leurs pratiques et leur gouvernance. Ce travail aboutira à une mise en œuvre progressive de l'éga-conditionnalité (conditionnement des dépenses d'argent public à la prise en compte de l'égalité par les partenaires bénéficiaires) pour l'attribution des subventions.

Par exemple: à terme, les structures qui reçoivent des montants importants de subvention pourraient être invitées à proposer des actions dédiées à la promotion de l'égalité ou encore à avoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les dirigeant·es de l'association.

La ville de Strasbourg travaille également depuis le printemps 2023 au déploiement de l'éga-conditionnalité dans la **commande publique**. Si la prise en compte de la transition écologique est désormais une obligation légale, beaucoup reste à construire sur le volet social et notamment sur le volet égalité de genre dans les marchés publics. C'est à cela que la Ville s'attelle en déployant sur des marchés « tests »:

- des clauses spéciales pour que le marché contribue à réduire les inégalités ou du moins à « ne pas nuire » à l'égalité,
- des plans de progrès pour encourager les entreprises attributaires à progresser sur le champ de l'égalité professionnelle dans le périmètre du marché.

Par exemple: l'entreprise attributaire du marché des équipements d'éclairage public s'engage à sensibiliser ses équipes à la lutte contre le sexisme au travail.

B / LE BUDGET VERT SELON LA MÉTHODE I4CE

L'évaluation climat du budget : une méthode innovante

I4CE (Institute for Climate Economics) est un *think tank* français spécialisé dans la finance verte qui a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités territoriales, en partenariat avec cinq collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Ville et métropole européenne de Lille, Ville de Paris, Grand Lyon), l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Cette méthode est désormais publique et accessible sur un site dédié :
<https://www.i4ce.org/publication/evaluation-climat-des-budgets-des-collectivites-territoriales-guide-methodologique/>

À quoi sert la méthode de l'évaluation climat du budget ?

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme très favorables, favorables sous conditions, neutres ou défavorables pour le climat. Ses résultats permettent d'éclairer les arbitrages budgétaires en ce qu'ils évaluent la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques.

La méthode appliquée à la Ville de Strasbourg s'appuie essentiellement sur le volet « Atténuation du changement climatique » et vise à répondre à une seule question : est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ? Et si oui, de façon significative, c'est-à-dire conforme à la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Cette méthode a été testée sur les comptes administratifs 2019 de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (investissement et fonctionnement) lors du travail exploratoire en 2020 puis lors de la présentation de la section investissement des BP 2022 de la Ville et de l'Eurométropole. Ici, la méthode a été appliquée sur le BP 2026 des deux collectivités, pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

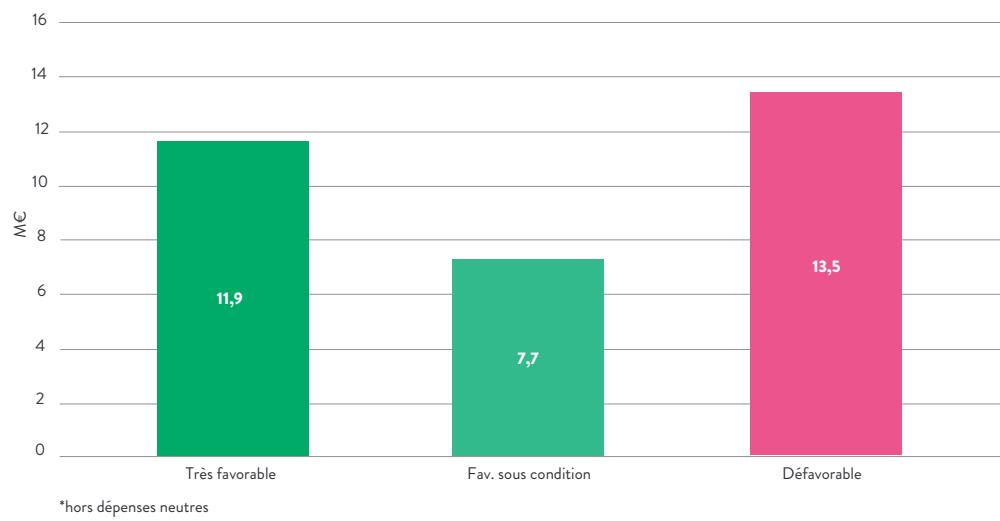
En appliquant la méthode I4CE, il convient de sortir de l'analyse les dépenses correspondant soit à des remboursements de masse salariale (y compris indemnités, cotisations, retraites, etc.), soit à diverses écritures comptables.

Le total des dépenses prises en compte est ainsi de **188,6 M€**.

- L'analyse fait ressortir un montant de dépenses considérées **neutres de 155,6 M€, soit 82,5 % du total**. Il s'agit des dépenses correspondant au fonctionnement des principales politiques publiques municipales (éducation, petite enfance, culture, événements, santé, solidarités, sports) et aux subventions versées. S'il est légitime d'estimer que la neutralité en matière de climat n'existe jamais tout à fait, ces dépenses sont considérées comme « neutres » dans la mesure où elles n'ont pas un impact sur le climat suffisamment significatif pour pouvoir être classées en défavorables ou en favorables.
- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 11,9 M€, soit 6,3 % du total**. Cela correspond majoritairement aux dépenses d'électricité qui sont certifiées 100 % d'origine renouvelable et à la part électrique du chauffage urbain. Le reste concerne les réserves naturelles et l'écologie urbaine. Ces dépenses sont compatibles avec la neutralité carbone.

- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 7,7 M€, soit 4,1 % du total**. Elles concernent principalement la réalisation et l'entretien des espaces verts, la végétalisation des cours d'école et le renouvellement de l'éclairage public. Bien que favorables au climat, ces dépenses demeurent insuffisantes pour atteindre la neutralité carbone.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 13,5 M€, soit 7,1 % du total**. Elles concernent principalement l'achat d'énergie fossile (carburant, gaz et part fossile du chauffage urbain) ainsi que les opérations de voirie (parkings, stationnement) et les transports divers. Ces dépenses favorisent l'émission de gaz à effet de serre et vont à l'encontre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Analyse I4CE de la section de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

L'investissement opérationnel inscrit au BP 2026 représente **154,1 M€**.

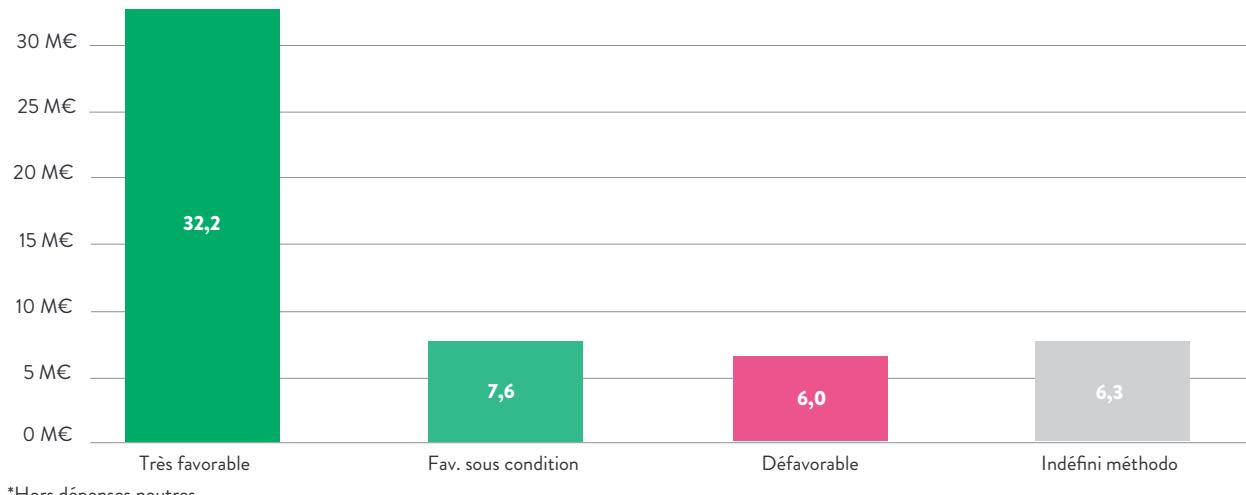
La ventilation au prisme de la méthode I4CE donne les résultats suivants:

- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 102,0 M€, soit 66,2 % du total** des investissements. Il s'agit de la majorité des dépenses d'investissements de la ville. Elles concernent par exemple les dépenses liées aux acquisitions foncières ou immobilières, la construction ou l'amélioration fonctionnelle des bâtiments, les opérations sportives (terrains, gymnases, centres sportifs, matériel...) ou culturelles-patrimoniales. De manière similaire à la section de fonctionnement, ces investissements n'ont pas un impact parfaitement nul sur le climat mais celui-ci n'est pas suffisamment significatif. Il s'agit d'opérations qui ne contribuent ni activement au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 32,2 M€, soit 20,9 % du total** des investissements. Elles concernent principalement la rénovation énergétique du patrimoine municipal, le renouvellement de l'éclairage public et l'acquisition de véhicules électriques. Ces dépenses permettent de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 7,6 M€, soit 4,9 % du total** des investissements. Elles concernent principalement les opérations de végétalisation et de déminéralisation des cours d'école et d'espaces publics (projets Espex), l'acquisition de matériel informatique performant (en remplacement de matériel énergivore) ainsi que divers travaux liés aux espaces verts.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 6,0 M€, soit 3,9 % du total** des investissements. Elles concernent principalement certaines dépenses informatiques (plan numérique des écoles, reprographie...),

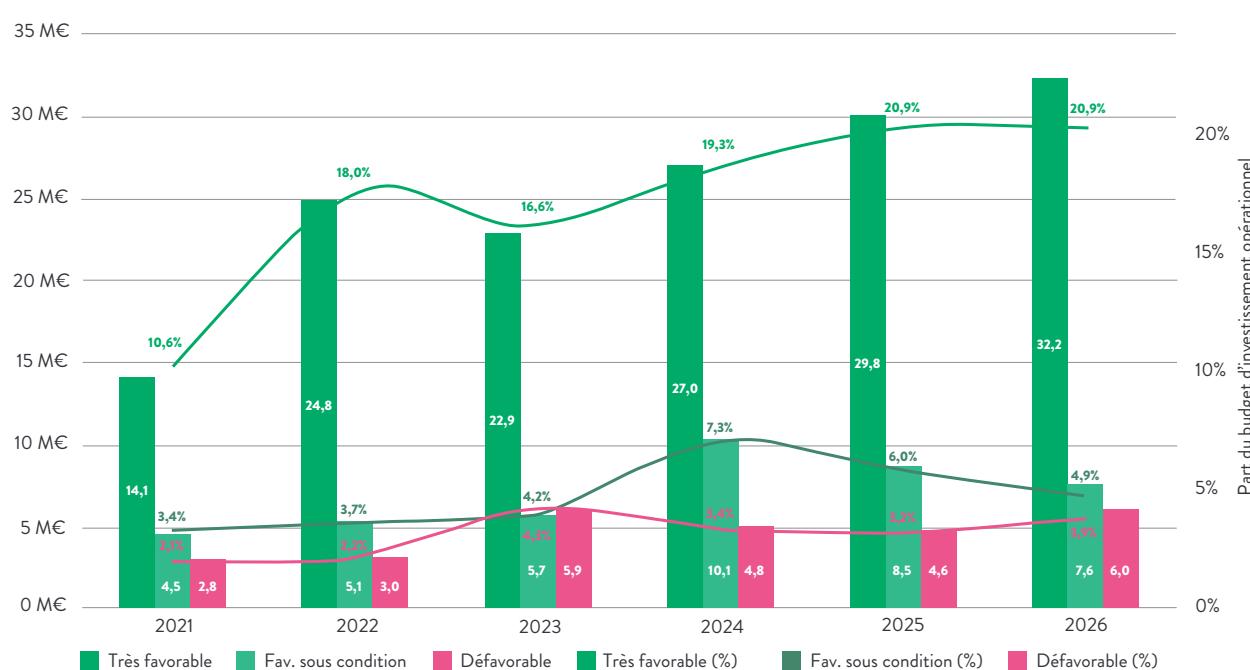
les terrains de foot en synthétique et les dépenses liées à la voirie ou à l'usage de la voiture. Ces dépenses sont incompatibles avec l'objectif de neutralité carbone car elles contribuent à émettre des gaz à effet de serre de manière significative.

- Les dépenses **indéfinies s'élèvent à 6,3 M€, soit 4,1 % du total** des investissements. Ces dépenses ont *a priori* un impact sur le climat mais qui n'est pas évaluable en l'état des connaissances du fait de la persistance de controverses scientifiques. Il s'agit par exemple des dépenses d'infrastructures informatiques et des opérations globales de renouvellement urbain.

Analyse I4CE de la section d'investissement



Évolution du BP 2021 au BP 2026



FOCUS SUR L'ANALYSE DES DÉPENSES DE TRAVAUX BÂTIMENTAIRES

Les différents types de travaux sont répartis selon les catégories suivantes:

- Neuf
- RG: restructuration globale (énergie, accessibilité, sécurité)
- RGX: rénovation globale avec extension
- RE: rénovation énergétique
- RP: rénovation patrimoniale
- DR: démolition reconstruction
- RH: rénovation dans les bâtiments historiques
- Autres: rénovations multiples, mises aux normes

En lien avec la direction de l'architecture et du patrimoine, une évaluation I4CE de chaque type de travaux a pu être réalisée. Il a été décidé d'attribuer à chacun un pourcentage de dépenses considérées comme « très favorables » et « neutres »:

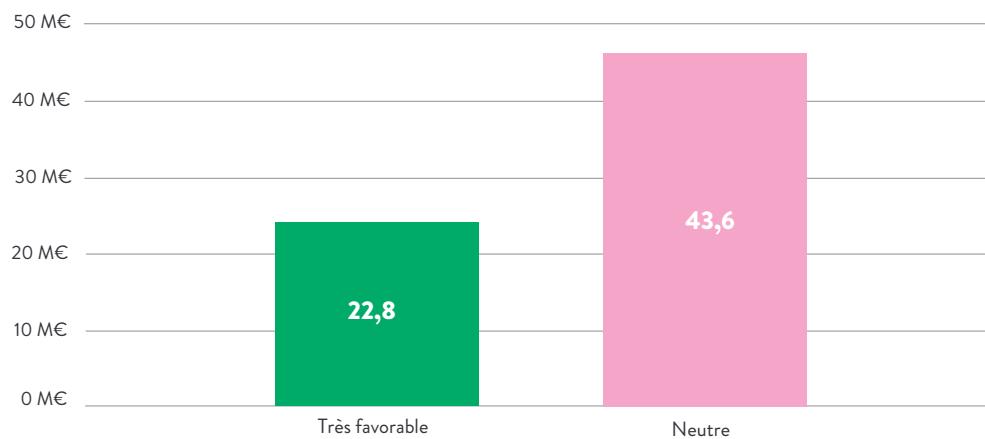
Type de travaux	Très favorable	Neutre
Neuf	10 - 20 %	80 - 90 %
RG	30 - 50 %	50 - 70 %
RGX	30 %	70 %
RE	90 %	10 %
RP	30 - 50 %	50 - 70 %
DR	30 %	70 %
RH	30 %	70 %

Cette cotation comporte des plages car indépendamment du type de travaux, une analyse au cas par cas vient préciser l'impact climatique de la dépense considérée.

L'ensemble des dépenses par type de travaux est synthétisé dans le tableau ci-dessous:

Type de travaux (M€)	Très favorable		Neutre		Total	
RGX	6,9	30,2 %	16,1	36,8 %	23,0	34,6 %
Autres	3,0	13,2 %	10,8	24,7 %	13,8	20,8 %
Neuf	1,7	7,6 %	12,0	27,5 %	13,7	20,7 %
RE	8,9	38,9 %	1,0	2,3 %	9,8	14,8 %
DR	0,8	3,5 %	1,9	4,3 %	2,7	4,0 %
RP	0,8	3,7 %	1,1	2,4 %	1,9	2,9 %
RG	0,5	2,2 %	0,5	1,2 %	1,0	1,5 %
RH	0,2	0,7 %	0,4	0,8 %	0,5	0,8 %
Total	22,8	100 %	43,6	100 %	66,4	100 %

Au global, les dépenses de travaux représentent **22,8 M€ de dépenses considérées comme très favorables** et **43,6 M€ de dépenses neutres**.

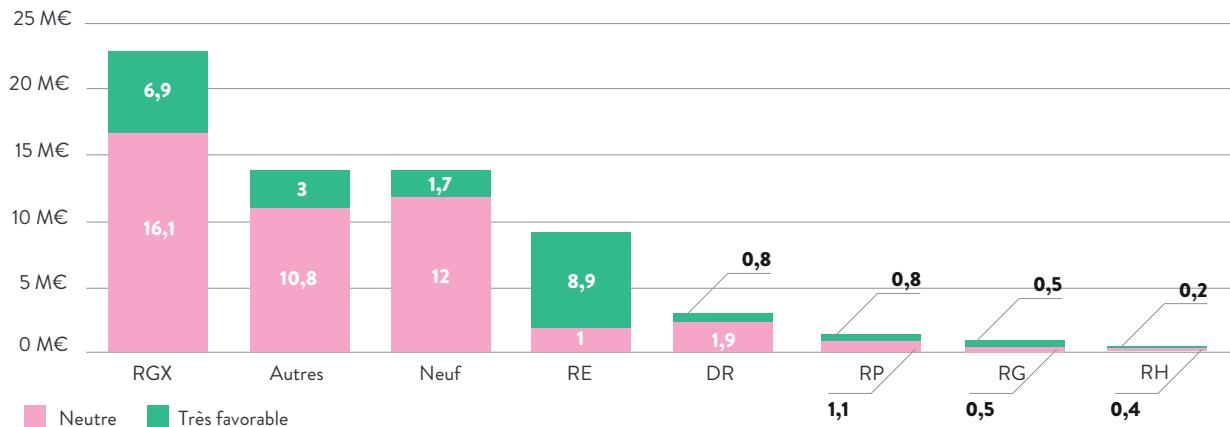


Des rénovations globales avec extension sont prévues à hauteur de **23,0 M€** (35 %) avec une **part modérée de dépenses très favorables** (6,9 M€) qui correspondent aux émissions non émises par le choix de rénover plutôt que de construire un nouveau bâtiment. Il s'agit entre autres des travaux du restaurant scolaire Claus ou encore de l agrandissement de la jauge de la Laiterie.

Les dépenses classées en **autres** représentent **13,8 M€** (21 %) avec une **part modérée de dépenses très favorables** (3,0 M€). Cette catégorie assez hétérogène regroupe les opérations patrimoniales de la ville (mises aux normes notamment) et des travaux qui ne rentrent pas dans les autres catégories. C'est par exemple le cas de l agrandissement du stade de la Meinau auquel la Ville participe.

La construction de bâtiments neufs représente **13,7 M€** (21 %) avec une **faible part de dépenses très favorables** (1,7 M€). Celle-ci correspond aux standards élevés d'isolation des nouveaux bâtiments qui permettent des économies d'énergie. C'est le cas par exemple de la nouvelle maison de la petite enfance de la Carpe Haute ou de l extension de l'école Erckmann Chatrian.

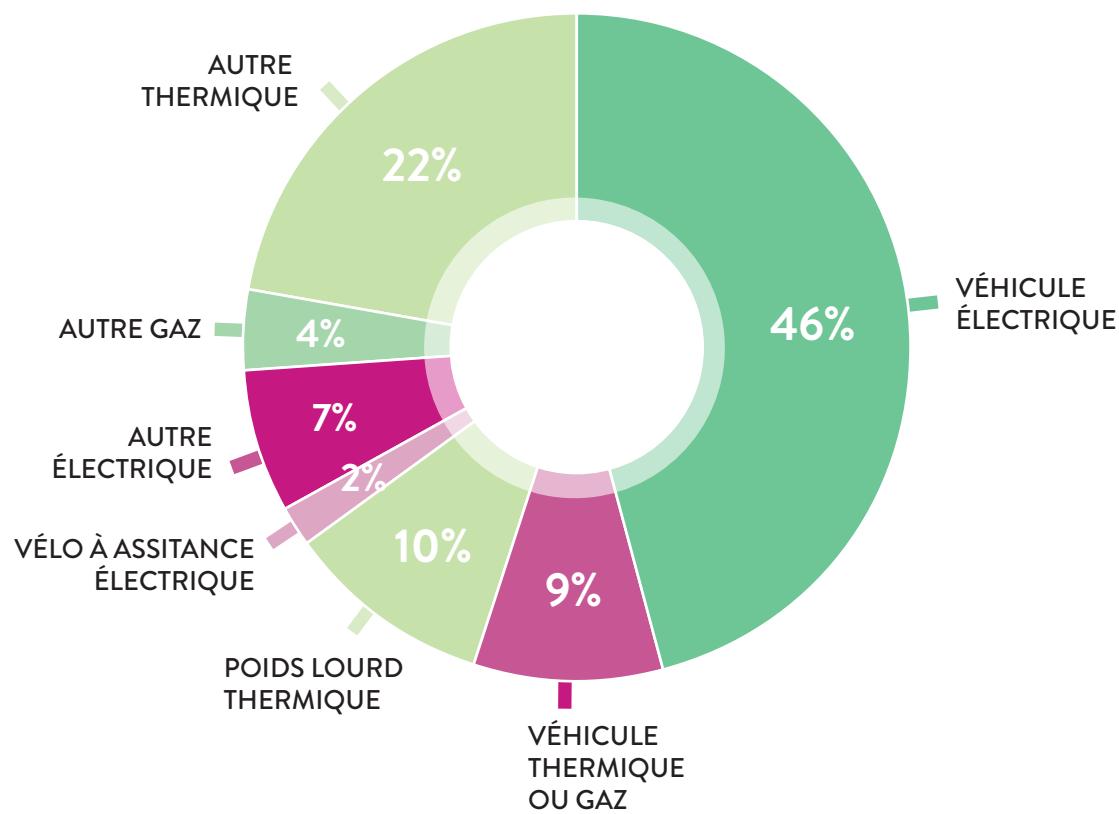
Les travaux de rénovation énergétique s'élèvent à **9,8 M€** (15 %) avec une **part importante de dépenses très favorables** (8,9 M€). Par nature, ce type de travaux vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments même s'il nécessite des ressources, ce qui explique qu'une petite partie soit classée en neutre. Sont concernés les différents contrats de performance énergétique dans les écoles.



FOCUS SUR LES PROGRAMMES D'ACQUISITION DE VÉHICULES

Les acquisitions de véhicules sont inscrites à hauteur de **1,8 M€** au BP 2026.

La répartition prévisionnelle des types de véhicules achetés est la suivante:



La catégorisation I4CE des dépenses liées à l'acquisition de véhicules est synthétisée dans l'infographie suivante:

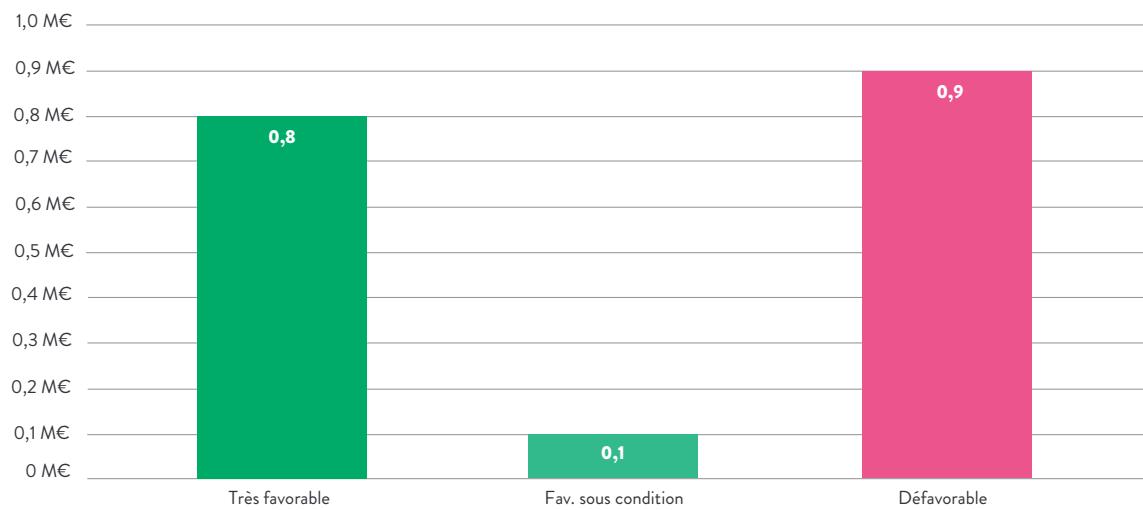
ACHAT DE VÉHICULES

	TRÈS FAVORABLE	PLUTÔT FAVORABLE	DÉFAVORABLE
	moins de 50gCO ₂ /km	plus de 50gCO ₂ /km	
	électrique	gaz ou hybride	diesel ou essence
	électrique ou actif		fossiles
	électrique ou moins de 50gCO ₂ /km	gaz ou hybride	diesel ou essence

Les dépenses considérées comme **très favorables** s'élèvent à **0,8 M€ (46 %)** et vont être consacrées à l'achat de véhicules électriques (voitures, camions, vélos).

Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions** s'élèvent à **0,1 M€ (5 %)** et concernent l'acquisition de poids lourds roulant au gaz.

Les dépenses considérées comme **défavorables** s'élèvent à **0,9 M€ (49 %)** et concernent l'achat de véhicules thermiques.



C / RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté 17 Objectifs de Développement Durable qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteur et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable (ODD) forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles associées à près de 240 indicateurs de suivi.



La France a adopté sa propre feuille de route le 20 septembre 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030¹. Elle distingue 6 priorités:

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Un premier « État des Lieux de la France 2020 – Transformer la société par les Objectifs de Développement Durable » a été publié le 1^{er} décembre 2022². Il révèle les questions prioritaires pour la société dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

(1) <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030>

(2) https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-la-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?_lg=fr-FR

Strasbourg s'inscrit dans cette dynamique depuis 2018 et a décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la ville de demain et consciente d'autre part que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique. Le principal levier de l'action, constitué par le budget, a fait l'objet d'un développement méthodologique interne unique mais remarqué au niveau national et international. Elle a donné lieu à une fiche de bonne pratique sélectionnée par l'ONU³.

Cette méthode nécessite au préalable d'avoir défini une cartographie de l'action propre à chaque territoire en ne retenant parmi les 169 cibles onusiennes que celles qui sont actionnées par la collectivité. Ainsi, à Strasbourg, ce sont 125 cibles qui sont mises en oeuvre, soit 74 % des cibles internationales. Parfois, celles-ci peuvent être réécrites en fonction des objectifs politiques locaux. Ensuite, cette base a été complétée par des cibles dites « locales » car politiquement importantes pour le territoire mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Elles sont insérées dans un objectif, numérotées en fin de liste des cibles numériques:

- 3.10 : « Lutter contre les nuisances sonores »
- 3.11: « Développer l'activité physique pour favoriser l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et l'espérance de vie des personnes fragiles ou en rémission de maladie »
- 8.11: « Favoriser le rayonnement européen et international de Strasbourg et de son territoire »
- 11.10: « Développer les mobilités actives »
- 16.11: « Assurer la sécurité publique et civile »

Enfin, soutenant la revendication internationale pour la création d'un ODD dédié à la Culture et au regard de l'importance de cet enjeu, à Strasbourg comme en France, le 18^e ODD « Accès à la culture », a été créé.

La cartographie budgétaire ODD du territoire s'appuie sur cet état de l'action, pour transposer les investissements et le budget de fonctionnement annuels vers les 138 cibles d'action locale et leurs 18 ODD de la manière suivante:

- Relier la dépense aux cibles: sur la base de la liste des inscriptions, chaque ligne de crédit est reliée à une, deux ou trois cibles correspondantes. La première cible est dite « cible principale », les autres sont des « cibles secondaires ». La cible principale est déterminée en fonction de la vocation finale de l'opération. Les cibles secondaires sont déterminées en fonction d'un ou deux impacts complémentaires de la dépense sur d'autres cibles, identifiés effectivement par la nature du projet.
- Affecter les montants: le montant de la ligne de crédit est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il s'agit bien d'une répartition non comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon la loi d'Hondt.

(3) <https://sdgs.un.org/partnerships/analyse-des-budgets-dinvestissement-selon-les-odd>



Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50 % du montant de la ligne de crédit. Les 50 % restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale). Cela donne la répartition proportionnelle suivante :

Nb de cibles liées	Cible principale	Cibles secondaire 1	Cible secondaire 2
1	100 %		
2	75 %	25 %	
3	66,6 %	16,67 %	16,67 %

Depuis le rapport de développement durable 2022, les 18 ODD sont regroupés en 5 axes eux-mêmes reliés aux 3 piliers du mandat. Il est à noter que les dépenses de fonctionnement liées à la direction des ressources humaines et à la direction des finances n'ont pas été intégrées à l'analyse.

Un rapport basé sur les 3 piliers du mandat et décliné en 5 axes:

3 piliers du mandat	5 axes de travail	18 ODD				
Transformation écologique et économique	Territoire bas-carbone	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 	
	Résilience urbaine verte	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	15 VIE TERRESTRE
	Développement coopératif	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 	
Démocratie Europe Territoire	Droits universels	10 INÉGALITÉS RÉDOUTÉES 	1 PAS DE PAUVRETÉ 	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
Transformation sociale	Résilience sociale	2 FAIM « ZÉRO » 	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	18 CULTURE

ODD	Fonctionnement	Investissement
PILIER TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE	75,1 M€	99,3 M€
AXE TERRITOIRE BAS CARBONE	12,1 M€	52,4 M€
07 - Recours aux énergies renouvelables	4,2 M€	17,2 M€
11 - Villes et communautés durables	7,8 M€	24,0 M€
13 - Lutte contre le changement climatique	0,1 M€	11,2 M€
AXE RÉSILIENCE URBAINE VERTE	14,2 M€	24,9 M€
03 - Accès à la santé	0,2 M€	1,1 M€
06 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	1,0 M€	0,1 M€
11 - Villes et communautés durables	11,4 M€	21,6 M€
15 - Protection de la faune et de la flore terrestre	1,6 M€	2,1 M€
AXE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF	48,9 M€	22,0 M€
08 - Travail décent et croissance économique	5,5 M€	5,1 M€
09 - Industrie, innovation et infrastructures	20,8 M€	16,6 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	14,1 M€	0,3 M€
17 - Partenariat pour des objectifs mondiaux	8,5 M€	0,0 M€
PILIER DÉMOCRATIE TERRITOIRE EUROPE	69,1 M€	24,2 M€
AXE DROITS UNIVERSELS	69,1 M€	24,2 M€
01 - Éradication de la pauvreté	11,6 M€	4,1 M€
05 - Égalité des sexes	0,9 M€	1,2 M€
10 - Réduction des inégalités	3,1 M€	4,7 M€
11 - Villes et communautés durables	0,3 M€	0,2 M€
16 - Justice et paix	8,5 M€	9,1 M€
18 - Culture	44,7 M€	4,8 M€
PILIER TRANSFORMATION SOCIALE	44,4 M€	30,6 M€
AXE RÉSILIENCE SOCIALE	44,4 M€	30,6 M€
02 - Lutte contre la faim	8,9 M€	5,8 M€
03 - Accès à la santé	4,4 M€	3,6 M€
04 - Accès à une éducation de qualité	29,2 M€	21,3 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	2,0 M€	0,0 M€
TOTAL	188,6 M€	154,1 M€

Pilier Transformation écologique et économique du territoire

• 1 / Fonctionnement

Ce pilier représente **75,1 M€**, soit 39,8 % des crédits de fonctionnement répondant à un ODD.

- L'axe **développement coopératif** est le plus investi avec 48,9 M€ dont 20,8 M€ au titre de l'ODD 9 *Industrie, innovation et infrastructures* du fait des dépenses d'énergie et 14,1 M€ pour l'ODD 12 *Modes de consommation et de production durables* prenant en compte les achats de la collectivité.
- L'axe **résilience urbain verte** représente 14,2 M€ principalement du fait de l'ODD 11 *Villes et communautés durables* (11,4 M€) qui intègre les dépenses liées aux bâtiments (maintenance, entretien, nettoyage).
- L'axe **territoire bas carbone** s'élève à 12,1 M€ répartis entre l'ODD 7 *Recours aux énergies renouvelables* (4,2 M€) et l'ODD 11 *Villes et communautés durables* (7,8 M€) pour la part des dépenses liées à l'habitat.

• 2 / Investissements

Ce pilier représente la majorité des investissements avec **99,3 M€**, soit 64,5 % du total.

- L'axe **territoire bas carbone** s'élève à 52,4 M€ avec 24,0 M€ au titre de l'ODD 11 *Villes et communautés durables* pour les opérations de construction (ex: stade de la Meinau, travaux patrimoniaux, travaux dans les cimetières) et 17,2 M€ pour l'ODD 7 *Recours aux énergies renouvelables* avec notamment les contrats de performance énergétique , les travaux de raccordement au chauffage urbain et les investissements en faveur d'une meilleure maîtrise des consommations énergétiques.
- L'axe **résilience urbaine verte** représente 24,9 M€ dont la majorité (21,6 M€) relève de l'ODD 11 *Villes et communautés durables* avec les opérations sur l'espace public (éclairage public, terrains de football synthétiques, opérations de renouvellement urbain).
- L'axe **développement coopératif** affiche 22,0 M€ répartis à hauteur de 16,6 M€ pour l'ODD 9 *Industrie, innovation, infrastructures* au titre des dépenses informatiques et d'aménagement et de 5,1 M€ pour l'ODD 8 *Travail décent et croissance économique* qui regroupe des projets de développement économique (Wacken, plaine festive, école européenne, etc.).



Pilier Démocratie, territoire et Europe

• 1 / Fonctionnement

Ce pilier bénéficie de **69,1 M€** en fonctionnement, soit 36,6 % du budget de fonctionnement correspondant à un ODD, et correspond à l'axe **droits universels**. L'ODD 18 *Culture* apparaît très largement comme le plus investi avec 44,7 M€ dédiés au soutien aux associations et institutions culturelles ainsi qu'au fonctionnement des structures municipales. Vient ensuite l'ODD 1 *Eradication de la pauvreté* (11,6 M€) correspondant aux politiques de lutte contre l'exclusion et à l'accompagnement social.

• 2 / Investissements

Ce pilier représente **24,2 M€** soit 15,7 % du budget global. Ces sommes sont principalement ciblées vers l'ODD 16 *Justice et paix* (9,1 M€) qui comprend notamment le budget participatif ainsi que des travaux sur les bâtiments de la ville.

Pilier Transformation sociale

• 1 / Fonctionnement

Ce pilier correspond à l'axe **résilience sociale** et représente **44,4 M€** de crédits de fonctionnement, soit 23,6 % du budget de fonctionnement répondant à un ODD. L'ODD 4 *Accès à une éducation de qualité* apparaît comme le plus investi avec 29,2 M€ prenant en compte les actions en faveur des écoles et de la petite enfance et le soutien à la Haute école des arts du Rhin. Vient ensuite l'ODD 2 *Lutte contre la faim* (8,9 M€) qui comprend notamment les dépenses liées à la restauration scolaire.

• 2 / Investissements

Ce pilier représente **30,6 M€** d'investissements, soit 19,9 % budget d'investissement répondant à un ODD. L'ODD 4 *Accès à une éducation de qualité* y est très largement majoritaire avec 21,3 M€, correspondant notamment aux nouvelles maisons de la petite enfance rue de la Carpe Haute et rue des Glacières, à l'extension de l'école Erckmann Chatrian ainsi qu'aux interventions sur le patrimoine scolaire.



5. LE BUDGET ANNEXE DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE

La ville et ses partenaires, la Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace sont liées par un accord tripartite qui organise le fonctionnement de l'école européenne de Strasbourg. Cet accord prévoit notamment que la ville, collectivité de rattachement, assure:

- les travaux dits du propriétaire, qu'ils soient qualifiés de charges d'investissement ou de fonctionnement,
- les travaux urgents, motivés par les objectifs de sécurité des biens et des personnes, de solidité et de salubrité de l'immeuble et de continuité du service public local d'enseignement,
- la coordination de l'achat, de l'installation et de la mise en service du premier équipement,
- le renouvellement de l'équipement des parties communes,
- le renouvellement de l'équipement de téléphonie,
- l'entretien technique de l'ensemble immobilier et sa coordination avec les travaux dits du propriétaire,
- le contrat multi-service incluant les prestations d'accueil, de nettoyage, d'entretien des espaces extérieurs, la distribution des repas ainsi que la fourniture des repas,
- les assurances dommage aux biens et responsabilité civile au titre des obligations du propriétaire,
- le recrutement et la gestion du personnel affecté au nom des trois collectivités,
- les charges indirectes communes,
- l'attribution des logements de fonction,
- le paiement de la redevance d'autorisation d'occupation temporaire et de tous les impôts auxquels est actuellement ou pourrait être assujetti le terrain mis à disposition par l'État.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET ANNEXE DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE Exercice 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
1. Charges de gestion générale	1 275 000	1 298 000	1 371 828
2. Charges de personnel	25 000	32 000	27 000
3. Dotation aux amortissements et aux provisions	25 000	25 000	25 172
Total des recettes de fonctionnement	1 325 000	1 355 000	1 424 000

La section de fonctionnement est en hausse en 2026 et s'équilibre à **1,4 M€** et comprend 724 K€ pour la fourniture de repas y compris le coût des personnels, 295 K€ pour le contrat multi services (accueil, coordination, nettoyage des locaux et espaces extérieurs), 262 K€ pour le contrat multi-technique (entretien général et technique), 37 K€ de charges de personnel et 25 K€ de dotation aux amortissements.

BUDGET ANNEXE DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE Exercice 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
1. Produit des services du domaine et ventes diverses	477 000	516 455	494 000
2. Dotations et participations	833 700	823 545	914 000
> Participations	833 700	823 545	914 000
• Participation de la Région Grand Est	202 860	186 295	217 872
• Participation du Département du Bas-Rhin	273 560	270 845	298 995
• Participation de la Ville de Strasbourg	357 280	366 405	397 133
3. Autres produits de gestion courante	14 300	15 000	16 000
Total des recettes de fonctionnement	1 325 000	1 355 000	1 424 000

Les recettes prévisionnelles pour 2026 sont également en augmentation à **1,4 M€**, notamment liée à la quote-part de chaque collectivité (+90 K€), la facturation des repas étant en légère diminution (494 K€).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement, qui s'élèvent à hauteur de **145 K€**, concernent des travaux à effectuer sur le bâtiment.

Les recettes sont liée aux dotations aux amortissements pour 25 K€, le solde devant être versé par les collectivités partenaires: 56 K€ pour la ville, 36 K€ pour la CEA et 28 K€ pour la Région.



6. LE BUDGET EN UN CLIN D'ŒIL

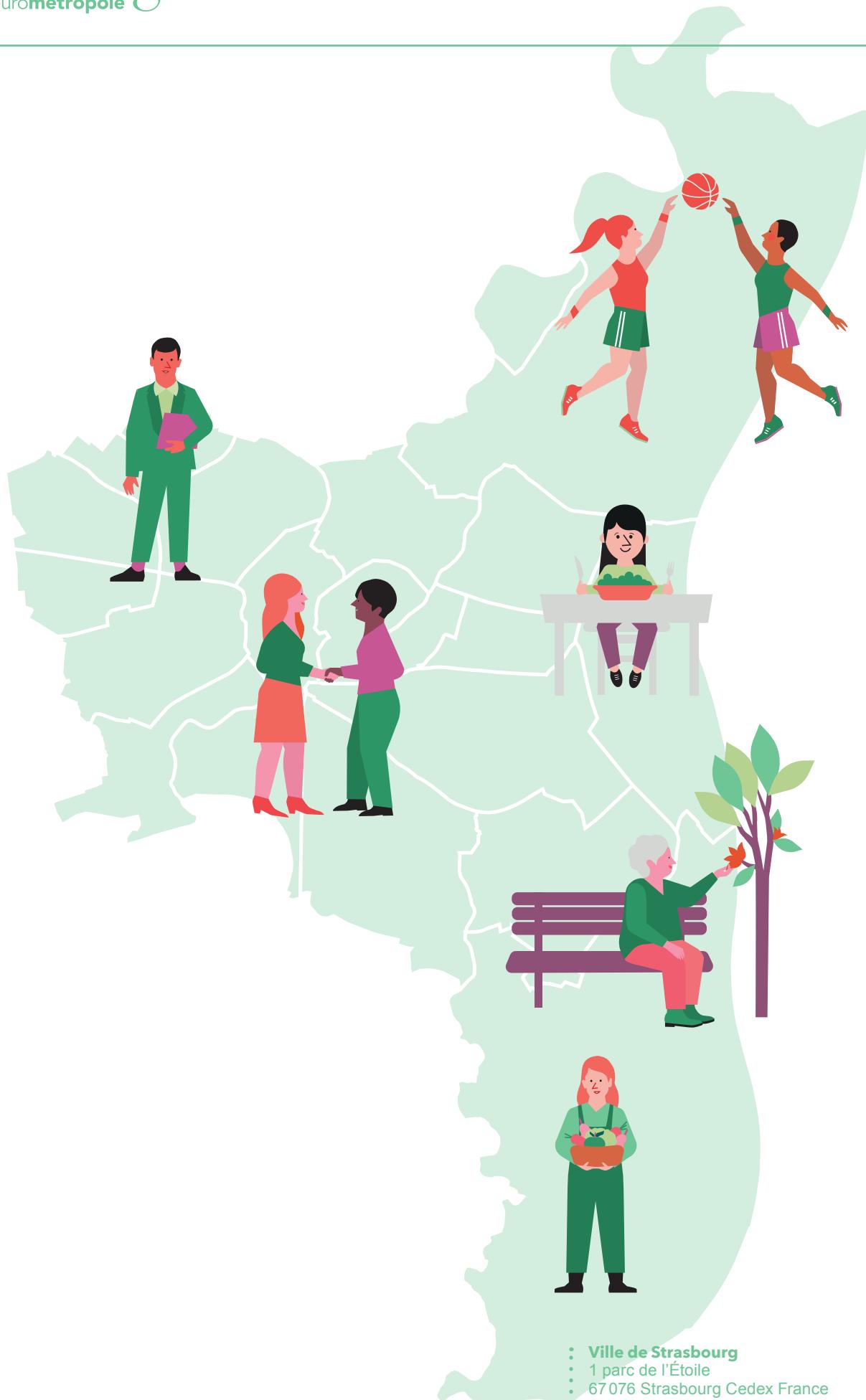
Population INSEE	294 564 habitants population totale géographie au 1/1/2026
Effectifs	7 226 postes permanents pour l'Eurométropole employeur unique, avec 58,64 % de part affectée à la Ville, soit 4 237 postes permanents

FONCTIONNEMENT 471,1 M€	
Dépenses	228,5 M€ de dépenses de personnel (49 %)
	115,4 M€ de charges de gestion générale (24 %)
	52,2 M€ de subventions (11 %)
	11,7 M€ charges financières (2 %)
	28 M€ divers (7 %)
	28 M€ de financement de l'investissement (7 %)
Recettes	36,3 M€ de produit des domaines et ventes (8 %)
	240,7 M€ d'impôts et taxes (51 %)
	71,8 M€ de versement de fiscalité (15 %)
	96,5 M€ de dotations et participations (21 %)
	15,2 M€ d'autres produits de gestion courante (3 %)
	10,6 M€ divers (2 %)

INVESTISSEMENT 216,7 M€	
Dépenses	35 M€ de remboursement de capital (16 %)
	154,1 M€ d'investissement opérationnel (71 %)
	27,6 M€ d'autres dépenses (13 %)
Recettes	28 M€ financement de l'investissement (13 %)
	11,8 M€ de subventions (5 %)
	18,9 M€ de FCTVA et taxe d'aménagement (9 %)
	19 M€ de cessions (9 %)
	27,3 M€ autres recettes (12 %)
	111,7 M€ de prévision d'emprunt (52 %)

TOTAL (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT OPÉRATIONNEL) 668,8 M€	
Dépenses par thématique	153,2 M€ pour l'éducation et la petite enfance (25 %)
	132,8 M€ pour l'administration - patrimoine (21 %)
	102,4 M€ pour la culture (16 %)
	75 M€ pour l'aménagement, l'habitat et l'économie (12 %)
	58,7 M€ pour les solidarités, la santé et la jeunesse (9 %)
	54 M€ pour les opérations non ventilables (9 %)
	31,9 M€ pour le sport (5 %)
	17,2 M€ pour la sécurité (3 %)

DETTE : 419 M€ D'ENCOURS DE DETTE SOIT 1423 €/H AU 1^{ER} JANVIER 2026



• Ville de Strasbourg
• 1 parc de l'Étoile
• 67076 Strasbourg Cedex France
• Tél. 0368985000
• Courriel : courrier@strasbourg.eu
www.strasbourg.eu/budget-ville-strasbourg